

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2026

Le présent rapport financier semestriel a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 septembre 2026 conformément à l'article L 451-1-2 du code monétaire et financier.

Les comptes semestriels au 30 juin 2026 sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables, et notamment au règlement ANC n°2014 03 relatif au plan comptable général et aux règlements sectoriels applicables, tels qu'approuvés par les autorités françaises.

Jusqu'au 31 décembre 2025, la Société établissait ses comptes sociaux conformément aux règles et principes comptables français et publiait également, à titre d'information financière, des états financiers préparés selon les normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne. A compter du 1^{er} janvier 2026, la Société publie exclusivement ses comptes sociaux établis conformément aux normes comptables françaises.

Des exemplaires du présent rapport financier semestriel sont disponibles sans frais au siège social de Aelis Farma SA, 2 rue Robert Escarpit, 33600 Pessac.

Ce rapport semestriel peut également être consulté librement sur le site internet de la Société (<https://www.aelisfarma.com/>) ainsi que sur le site de stockage centralisé des informations réglementées des sociétés cotées géré par la Direction de l'information légale et administrative française (<https://www.info-financiere.fr>).

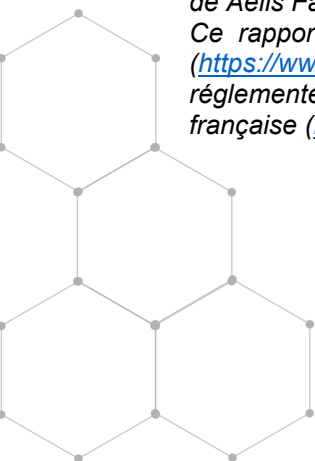


TABLE DES MATIÈRES

Section 1 - Propos introductifs	4
1.1. Responsable du Rapport Financier Semestriel	4
1.2. Attestation de la personne responsable	4
1.3. A propos d'Aelis Farma	4
1.4. Mot du Directeur Général	6
Section 2 - Commentaires sur l'activité du premier semestre 2026.....	7
2.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice	7
2.2. Changement de référentiel de présentation et comparabilité	8
2.3. Examen des comptes et résultat	11
2.4. Progrès réalisés et difficultés rencontrées	14
2.5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée	14
2.6. Utilisation des instruments financiers par la Société	22
2.7. Activités de la Société en matière de recherche et développement	22
2.8. Activité des filiales et sociétés contrôlées	26
2.9. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir	26
2.10. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2025	28
2.11. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital	30
Section 3 - Etats financiers au 30 juin 2026	31
3.1. Informations générales	34
3.2. Faits marquants de la période	35
3.3. Règles et méthodes comptables générales	36
3.4. Notes relatives à l'état de la situation financière	43
3.5. Notes relatives à l'état du résultat net	51
3.6. Note relative au tableau de flux de trésorerie	53
3.7. Transactions avec les parties liées	53
3.8. Evènements postérieurs à la clôture	53
3.9. Engagements hors bilan	54
Section 4 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels établis selon le référentiel français	55

Section 1 - Propos introductifs

1.1. Responsable du Rapport Financier Semestriel

Monsieur Pier Vincenzo Piazza, Directeur Général de la Société Aelis Farma.

1.2. Attestation de la personne responsable

« J'atteste que, à ma connaissance, les comptes semestriels résumés sont établis conformément aux règles et principes comptables français et donnent une image fidèle et honnête du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité figurant en section 2 présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Le 24 septembre 2026,
Monsieur Pier Vincenzo Piazza,
Directeur Général de la Société Aelis Farma

1.3. A propos d'Aelis Farma

Fondée en 2013, Aelis Farma est une société biopharmaceutique à l'origine d'une nouvelle classe de médicaments, les inhibiteurs spécifiques de la signalisation du récepteur CB₁ du système endocannabinoïde (les CB₁-SSi). Ces nouvelles molécules recèlent un fort potentiel dans le traitement de nombreuses maladies du cerveau et des organes périphériques. Les CB₁-SSi ont été développés par Aelis Farma sur la base de la découverte d'un nouveau mécanisme naturel de défense du cerveau effectuée par l'équipe du Dr. Pier Vincenzo Piazza, Directeur Général de la Société (Vallée et al., Science 2014).

Aelis Farma développe deux candidats-médicaments « first-in-class » aujourd'hui au stade clinique, AEF0117 et AEF0217, et dispose d'un portefeuille de nouveaux CB₁-SSi qui sont en cours de développement pour le traitement d'autres pathologies associées aux dérèglements de l'activité du récepteur CB₁.

AEF0117, qui cible les troubles liés à la consommation excessive de cannabis (addiction et psychose), a terminé une étude de Phase 2b en 2024. L'objectif de cette étude était de démontrer que AEF0117 réduit la consommation de cannabis et, de déterminer les critères d'évaluation et les doses optimales à utiliser pour les futures études. Les résultats définitifs de cette étude, publiés le 26 mars 2025, ont notamment confirmé la sécurité et l'efficacité pharmacologique de AEF0117 dans la réduction de la consommation de cannabis. Ils ont également permis d'identifier la population de patients, les critères d'évaluation et les doses de AEF0117 à utiliser dans les prochaines études cliniques. Ces analyses finales constituent la base pour la mise en place de nouveaux partenariats permettant d'avancer le développement de AEF0117. La Société poursuit activement la recherche de partenariats afin de définir les prochaines étapes de développement de ce candidat-médicament.

AEF0217, qui cible le traitement des déficits cognitifs et des comportements adaptatifs, avec comme première indication, ceux associés à la trisomie 21 (appelé aussi syndrome de Down). Ce composé a fait l'objet d'études de preuve de concept précliniques très étendues en utilisant des tests évaluant les fonctions cognitives très innovants et à fort pouvoir prédictif. Au cours de ces études, AEF0217 a montré sa capacité à reverser de façon complète les déficits cognitifs dans plusieurs modèles animaux de troubles cognitifs tels que les syndromes de Down et du X fragile, ainsi que dans certains déficits cognitifs qui accompagnent le vieillissement. AEF0217 a aussi montré un très bon profil de sécurité et de tolérabilité dans un large programme de Phase 1 chez les volontaires sains. Ce composé a aussi complété une étude de Phase 1/2 chez de jeunes adultes avec une trisomie 21 (syndrome de Down). Les résultats de cette étude ont confirmé le bon profil de tolérabilité et de sécurité de AEF0217 aussi chez les personnes avec une trisomie 21. Ils ont également montré que AEF0217 normalise, de façon statistiquement significative, l'activité cérébrale excessive observée chez les personnes avec une trisomie 21 lors de l'exécution d'une tâche cognitive, tout en améliorant des comportements adaptatifs dans les domaines de la communication, des tâches du quotidien et des interactions sociales. Après ces résultats prometteurs, la Société a obtenu les autorisations réglementaires nécessaires et a démarré, fin 2025, une étude clinique internationale de Phase 2b en France, en Espagne et en Italie. Cette étude multicentrique, randomisée, en double aveugle et contrôlée par placebo doit recruter 188 participants âgés de 16 à 32 ans afin de confirmer l'effet de AEF0217 sur les comportements adaptatifs et son bon profil de sécurité.

La Société développe également un portefeuille de CB₁-SSi innovants pour le traitement d'autres pathologies associées aux dérèglements de l'activité du récepteur CB₁, y compris les maladies touchant les organes périphériques, telles que l'obésité et les troubles métaboliques associés. Les différents candidats-médicaments développés par la Société appartiennent à la même classe pharmacologique générale, les CB₁-SSi, mais ont des effets fonctionnels distincts et complémentaires leur permettant de cibler différents types de dérégulations du récepteur CB₁ et de ne pas être substituables les uns par les autres.

Basée à Pessac, au sein de l'Institut Européen de Chimie et Biologie (IECB), Aelis Farma s'appuie sur les talents de plus de 15 collaborateurs hautement qualifiés.

1.4. Mot du Directeur Général

« Le premier semestre 2026 a été marqué par la conduite active de l'étude internationale de Phase 2b avec AEF0217 chez des personnes avec une trisomie 21. Après l'obtention des autorisations réglementaires et la première visite du premier participant en décembre 2025, le recrutement s'est poursuivi dans les trois pays de l'étude, en France, en Espagne et en Italie, conformément à nos attentes.

Pour AEF0117, les résultats définitifs de la Phase 2b ont confirmé l'activité pharmacologique du composé, son excellent profil de sécurité et son potentiel chez les participants fortement motivés à arrêter leur consommation de cannabis. Nous poursuivons une démarche active de business développement afin d'identifier le partenaire et le schéma de développement les plus adaptés pour valoriser pleinement ces résultats.

En parallèle, notre plateforme propriétaire de recherche a permis de faire progresser de nouveaux CB₁-SSi aux propriétés fonctionnelles distinctes, notamment dans l'obésité et les maladies métaboliques associées. L'obtention, en avril 2026, d'une subvention de 458 000 euros dans le cadre de France 2030 en Nouvelle-Aquitaine constitue une reconnaissance importante de la qualité scientifique et du potentiel de ce programme.

Grâce à une gestion rigoureuse de nos ressources, à une trésorerie de 9,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 et aux financements non dilutifs obtenus, nous avons sécurisé une visibilité financière jusqu'au début de l'année 2028, tout en préservant notre capacité à mener les programmes prioritaires et à créer de la valeur.

Notre feuille de route reste claire : poursuivre l'exécution de la Phase 2b de AEF0217, faire avancer les preuves de concept précliniques de nos nouveaux composés et développer des partenariats industriels pour AEF0117, AEF0217 et notre plateforme.

Nous abordons le second semestre 2026 avec confiance et avec l'ambition de franchir de nouvelles étapes déterminantes pour faire d'Aelis Farma un acteur de premier plan dans le développement de traitements innovants pour les maladies cérébrales et périphériques. »

Pier Vincenzo Piazza,
Directeur Général d'Aelis Farma

Section 2 - Commentaires sur l'activité du premier semestre 2026

2.1. Situation et évolution de l'activité au cours de l'exercice

2.1.1. Activité en matière de recherche et développement au cours du premier semestre 2026

Pour le composé AEF0117, le premier semestre 2026 a été marqué par la poursuite de la recherche de nouvelles formes de partenariats pour faire avancer le développement du candidat-médicament. En effet, les analyses définitives de l'étude clinique de Phase 2b, chez des participants avec des troubles de l'usage du cannabis (CUD), qui est la définition actuelle de l'addiction au cannabis dans le manuel diagnostique de référence DSM-5, sévères ou modérés, communiquées le 26 mars 2025, avaient montrées que :

- AEF0117 est bien toléré et dépourvu des effets indésirables des antagonistes du récepteur CB₁. La dose la plus élevée de AEF0117 (1mg) augmente, de façon non-statistiquement significative, la proportion de répondeurs (+100% vs placebo) pour le critère principal de jugement (utilisation de cannabis ≤1 jours par semaine) et réduit de façon presque statistiquement significative (-16% vs placebo ; P=0.077) le nombre de jour d'utilisation cannabis par semaine ;
- Chez le sous-groupe de participants avec une forte motivation à arrêter l'utilisation de cannabis, les effets de AEF0117 sont plus importants à la fois sur le critère principal de jugement (+228% vs placebo), sur le nombre de jours d'utilisation de cannabis par semaine (-55% vs placebo ; P=0.038) et sur les sommes dépensées, par jour d'utilisation, pour acheter du cannabis (-76% vs placebo P=0.029) ; et
- Comme déjà observé dans l'étude précédente de Phase 2a, ces données confirment que AEF0117 est pharmacologiquement actif et capable de réduire la consommation de cannabis chez des personnes avec un CUD et fournissent ainsi une validation supplémentaire de l'activité de la nouvelle classe de médicaments développée par Aelis Farma, « les Inhibiteurs Spécifiques de Signalisation du récepteur CB₁ (CB₁-SSi) ».

Pour le composé AEF0217, après les résultats d'efficacité positifs de l'étude de Phase 1/2 chez des personnes avec une trisomie 21 (novembre 2024) et l'obtention des autorisations réglementaires fin 2025, le premier semestre 2026 a plus particulièrement été consacré à la conduite de l'étude clinique internationale de Phase 2b (Etude AEF0217-201, NCT07334912) :

- Cette étude multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo et de recherche de dose prévoit le recrutement de 188 participants avec une trisomie 21, âgés de 16 à 32 ans, dans environ dix centres cliniques en France, en Espagne et en Italie. La première visite du premier participant a été réalisée en décembre 2025 et le recrutement est actif dans les trois pays, conformément aux attentes de la Société ; et
- L'étude vise à confirmer l'effet positif de AEF0217 sur les comportements adaptatifs, à évaluer son impact sur les fonctions cognitives et à confirmer le bon profil de sécurité observé lors de la Phase 1/2. Les résultats préliminaires sont attendus au second semestre 2027.

Pour le programme de recherche en amont (programme de Discovery), les activités du premier semestre 2026 ont principalement porté sur :

- La conception, la mise au point et l'optimisation de nouveaux tests cellulaires et la caractérisation de nouveaux composés à partir de la banque de molécules de la Société ;
- La poursuite de l'identification et de la caractérisation de nouveaux CB₁-SSi présentant des propriétés fonctionnelles distinctes de celles de AEF0117 et AEF0217 ;
- Le développement précoce de ces nouveaux composés, notamment les travaux de formulation, de pharmacocinétique, de toxicologie et de caractérisation de leur mécanisme d'action ; et
- La réalisation des premiers travaux de preuve de concept préclinique, en priorité dans l'obésité et les maladies métaboliques associées. Ce programme bénéficie d'une subvention de 458 000 euros obtenue en avril 2026 dans le cadre du volet régionalisé de France 2030 en Nouvelle-Aquitaine.

2.1.2. Ressources humaines et gouvernance

Sur le plan des ressources humaines, au cours du premier semestre 2026, la Société a procédé au recrutement d'un technicien de laboratoire afin de remplacer un départ.

Au 30 juin 2026, la Société compte ainsi 14 salariés à temps plein.

En date de ce rapport, la majorité des salariés ayant au moins six mois d'ancienneté et les principaux consultants clefs sont actionnaires de la Société et/ou détiennent des valeurs mobilières donnant accès au capital (BSA ou Stock-Options).

2.1.3. Ressources financières

Sur un plan financier, la Société a été sélectionnée, en avril 2026, dans le cadre du volet régionalisé de France 2030 en Nouvelle-Aquitaine et bénéficie à ce titre d'une subvention de 458 000 euros dont une première tranche de 229 000 euros a été versée en juin 2026. Ce financement non dilutif destiné à soutenir le développement des travaux de recherche et développement de la Société dans le domaine de l'obésité et des maladies métaboliques associées.

Compte tenu de la trésorerie au 30 juin 2026 s'élevant à 6,6 millions d'euros et des financements déjà obtenus et de ceux en cours de finalisation, la Société estime sur la base de ses prévisions actuelles de dépenses disposer d'une visibilité financière jusqu'au début de l'année 2028. La Société poursuit par ailleurs l'évaluation d'autres opportunités de financement et de partenariat susceptibles de prolonger cette visibilité.

2.1.4. Investissements

La Société n'a pas réalisé d'acquisitions significatives au cours du premier semestre 2026.

2.2. Changement de référentiel de présentation et comparabilité

Jusqu'au 31 décembre 2025, la Société établissait ses comptes sociaux conformément aux règles et principes comptables applicables en France. Ces comptes constituaient les comptes annuels publiés.

La Société établissait également des états financiers selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces états financiers IFRS étaient les seuls présentés dans les rapports financiers semestriels et étaient publiés en complément des comptes sociaux lors de la publication des comptes annuels.

A compter du 1^{er} janvier 2026, la Société présente exclusivement ses comptes sociaux établis conformément aux normes comptables françaises et ne publie plus d'états financiers IFRS.

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2025, avait été présenté exclusivement selon le référentiel IFRS. Afin de permettre la comparaison avec les informations présentées au 30 juin 2026, des tableaux de passage ont été établis ci-après pour le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie. Les états financiers semestriels présentés dans la présente annexe, sont ainsi, établis pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025 conformément aux règles et principes comptables français.

2.2.1. Compte de résultat – passage en normes françaises

IFRS, en Keuros	30/06/25	Reclassements IFRS	Retraitements IFRS	30/06/25	Normes Françaises, en Keuros
Chiffre d'affaires	-	75		75	Production vendue de services
		75		75	Chiffre d'affaires net
		257		257	Subventions
		6		6	Reprises sur provisions et amortissements
Autres Produits des activités ordinaires	895	(891)		4	Autres produits
Produits des activités ordinaires	895	(553)		343	Total produits d'exploitation
		309		309	Achats de matières et autres approvisionnements
		2 949		2 949	Autres achats et charges externes
		16		16	Impôts, taxes et versements assimilés
		965		965	Salaires
		357		357	Cotisations sociales
		46		46	Dotations aux amortissements sur immobilisations
		1		1	Dotations aux provisions
		112		112	Autres charges
Frais de Recherche et Développement	3 702	(3 547)	(155)		
Frais généraux et administratifs	1 339	(1 173)	(166)		
Total charges d'exploitation	5 041	35	(321)	4 755	Total charges d'exploitation
Résultat opérationnel	(4 145)	(587)	321	(4 411)	Résultat d'exploitation
Résultat financier	(174)	17	(102)	(259)	Résultat financier
Résultat avant impôt	(4 320)	(569)	218	(4 671)	Résultat courant avant impôts
				-	Résultat exceptionnel
Impôt sur les bénéfices	(4)	569		565	Impôt sur les bénéfices
Résultat net	(4 323)		218	(4 105)	Résultat de l'exercice

Le retraitement de 218 Keuros entre les normes IFRS et les normes françaises s'explique de la manière suivante :

- Application de la norme IFRS 2 sur les avantages consentis au personnel (impact 303 Keuros) ;
- Application de la norme IAS 19 sur les engagements de fin de retraite (impact 21 Keuros) ;
- Application de la norme IAS 32 sur le contrat de liquidité (impact -115 Keuros) ;
- Application de la norme IAS 20 sur les aides publiques (impact 13 Keuros) ;
- Application de la norme IAS 21 sur les écarts de conversion (impact -4 Keuros) ; et
- Application de la norme IFRS 9 sur les instruments financiers (impact 1 Keuros).

2.2.2. Bilan – passage en normes françaises

Au 31 décembre 2025, les comptes ont été publiés à la fois en normes françaises et en normes IFRS. Il a donc été décidé de ne pas établir de tableau de passage pour l'ouverture du bilan au 31 décembre 2025.

2.2.3. Capitaux propres – passage en normes françaises

Au 31 décembre 2025, les comptes ont été publiés à la fois en normes françaises et en normes IFRS. Il a donc été décidé de ne pas établir de tableau de passage pour la variation des capitaux propres.

2.2.4. Tableau de Flux de Trésorerie – passage en normes françaises

En Keuros	30/06/25 IFRS	Retraitements IFRS	30/06/25 Normes FR
Résultat net	(4 323)	218	(4 105)
(+) Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	131	(85)	46
(+) Dotations aux provisions nettes de reprises	-	(1 018)	(1 018)
(+) Boni/mali du rachat d'actions propres	-	1 133	1 133
(+) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	303	303	-
(+) Charge liée aux indemnités de fin de carrière	18	18	-
(+) Neutralisation de l'impact du retraitement des subventions publiques sur le résultat net	13	13	-
(+) Reclassement des produits et charges d'intérêts	168	(20)	148
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts sur le résultat	(3 690)	(106)	(3 796)
Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)	369	-	369
(-) CIR et impôts sociétés de l'exercice	(565)	-	(565)
(+) Charge d'impôt sur le résultat	4	-	4
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles	(3 883)	(106)	(3 989)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(6)	-	(6)
Intérêts financiers reçus sur placement	-	-	-
Flux net provenant des investissements	(6)	-	(6)

En Keuros	30/06/25 IFRS	Retraitements IFRS	30/06/25 Normes FR
Souscription de BSA	-	-	-
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation	1 500	-	1 500
Remboursement d'avances et de prêts à l'innovation	(160)	-	(160)
Remboursement de la dette sur obligations locatives	(86)	86	-
Remboursements d'emprunts bancaires	(468)	-	(468)
Intérêts financiers bruts versés	(119)	21	(98)
Intérêts financiers reçus	104	-	104
Flux net provenant du financement	771	107	878
Effet des variations du cours de change	(151)	(4)	(155)
Variation de trésorerie	(3 269)	(3)	(3 272)
Trésorerie d'ouverture	14 051		14 051
Trésorerie de clôture	10 791		10 791

Le retraitement de 106 Keuros entre les flux d'exploitation et les flux financiers s'expliquent principalement par l'application d'IFRS 16 sur les contrats de location dans les comptes en normes IFRS.

2.3. Examen des comptes et résultat

Les éléments financiers présentés dans ce chapitre sont issus des comptes semestriels de la Société établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Pour rappel, au 31 décembre 2025, le Document d'Enregistrement Universel faisait part de la décision de la Société de ne plus publier ses comptes sociaux retraités en IFRS à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2026. En effet, la Société n'ayant aucune filiale, elle n'est pas visée par cette obligation réglementaire. Le présent Rapport Financier Semestriel, publié à l'issue du Conseil d'Administration ayant arrêté les comptes au 30 juin 2026, présente les résultats semestriels uniquement selon les normes comptables françaises.

Les lecteurs sont invités à lire la présente analyse de la situation financière et des résultats de la Société avec les états financiers de la Société et leurs notes annexes présentés à la Section 3 du Rapport Financier Semestriel et toute autre information financière figurant dans le Rapport Financier Semestriel. Un rappel des comptes de la période précédente est fourni à titre comparatif.

COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	30/06/2026	30/06/2025
Chiffre d'affaires	13	75
Subventions	435	257
Autres produits d'exploitation	2	10
Produits d'exploitation	449	343
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(41)	(309)
Autres achats et charges externes	(1 826)	(2 949)
Impôts, taxes et versements assimilés	(12)	(16)
Salaires et cotisations sociales	(1 048)	(1 322)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	(46)	(46)

En Keuros	30/06/2026	30/06/2025
Dotations aux provisions	(129)	(1)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(4)	0
Autres charges	(51)	(112)
Résultat d'exploitation	(2 708)	(4 411)
Résultat financier	17	(259)
Résultat courant avant impôts	(2 691)	(4 671)
Impôts sur les bénéfices	279	565
Résultat net	(2 412)	(4 105)
Résultat par action (€/action)	(0,18)	(0,30)

Produit d'exploitation

Au cours du premier semestre 2026, la Société a reconnu des produits d'exploitation pour un total de 449 Keuros contre 343 Keuros au 30 juin 2025. Ces produits correspondent principalement aux quote-part de subventions pour 435 Keuros (257 Keuros au 30 juin 2025).

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'établit à -2.708 Keuros (contre -4.411 Keuros au 30 juin 2025), soit une variation de 1.703 Keuros qui s'explique principalement par :

- Des autres achats et charges externes pour 1.826 Keuros (contre 2.949 Keuros au 30 juin 2025), qui ont fortement diminué suite à un recentrage des activités sur l'étude clinique de Phase 2b pour AEF0217 ; et
- Des salaires et cotisation sociales pour 1.048 Keuros (contre 1.322 Keuros au 30 juin 2026), qui ont diminué pour les mêmes raisons.

Résultat Financier

Le résultat financier s'élève à 17 Keuros, contre -259 Keuros au 30 juin 2025, où il comportait à la fois des produits financiers liés aux placements (104 Keuros), des intérêts liés aux prêts en cours (-98 Keuros) et du résultat de change (-151 Keuros). Au 30 juin 2026, il est principalement composé des intérêts liés aux prêts en cours (-122 Keuros), des produits financiers liés aux placements (120 Keuros) et d'un résultat de change positif (20 Keuros).

Impôt sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices comprend le montant du crédit impôt recherche.

Résultat Net

Le résultat net de la période ressort déficitaire à hauteur de -2.412 Keuros.

BILAN

En Keuros	30/06/26	31/12/25
Immobilisations incorporelles	190	190
Immobilisations corporelles	170	215
Immobilisations financières	342	288
Total de l'actif immobilisé	703	693
Avances et acomptes versés sur commandes	22	112
Créances clients	47	39

En Keuros	30/06/26	31/12/25
Autres créances et CCA	1 047	1 444
VMP et disponibilités	6 616	9 054
Total de l'actif circulant	7 733	10 649
TOTAL ACTIF	8 435	11 341
Capitaux propres	2 312	4 701
Avances conditionnées	829	889
Provisions	129	1
Emprunts et dettes financières	4 375	4 974
Dettes fournisseurs	551	521
Dettes fiscales et sociales	238	255
Total des dettes	5 165	5 750
TOTAL PASSIF	8 435	11 341

Au 30 juin 2026, le total du bilan de la Société s'élevait à 8.435 Keuros, contre 11.341 Keuros au 31 décembre 2025.

Actifs immobilisés

Les actifs immobilisés s'établissent à 703 Keuros contre 693 Keuros pour l'exercice précédent. Ils sont constitués d'immobilisations incorporelles, corporelles et financières pour respectivement 190 Keuros, 170 Keuros et 342 Keuros.

Actifs circulants

Les actifs circulants comprennent principalement :

- Les autres créances et charges constatées d'avance pour 1.047 Keuros contre 1.444 Keuros au titre de l'exercice précédent. Elles correspondent notamment :
 - Aux charges constatées d'avance pour 231 Keuros au 30 juin 2026 contre 328 Keuros au 31 décembre 2025 ;
 - A la créance de CIR pour 370 Keuros contre 714 Keuros au 31 décembre 2025 ;
 - Une subvention à recevoir de 229 Keuros relative au PIA4 ; et
 - A des avances et remises, pour un total de 46 Keuros au 30 juin 2026 contre 89 Keuros au 31 décembre 2025 ;

Compte tenu des créances et charges constatées d'avance décrites ci-dessus et de la valeur de la trésorerie à la clôture de 6.616 Keuros, les actifs circulants s'établissent à 7.733 Keuros contre 10.649 Keuros au titre de l'exercice précédent.

Capitaux propres

Les capitaux propres s'établissent à 2.312 Keuros (contre 4.701 Keuros au titre de l'exercice précédent), compte tenu principalement :

- Du résultat de la période de -2.412 Keuros et de l'affectation du résultat statutaire en prime d'émission pour -5.922 Keuros ; et
- Du transfert de la prime d'émission en réserves indisponibles pour -2.500 Keuros.

Emprunts et dettes financières

Les dettes financières s'établissent à 4.375 Keuros au 30 juin 2026, contre 4.974 Keuros au 31 décembre 2025. La diminution s'explique par les échéances de remboursement des différents emprunts.

2.4. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Se référer au § 2.1 et § 2.6 qui décrivent en particulier l'avancement du programme de recherche et développement sur l'exercice et font le point sur les différentes ressources et investissements.

2.5. Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La politique de gestion des risques de la Société a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels la Société est confrontée, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre pour s'en assurer.

2.5.1. Gestion des risques par les organes de gouvernance et de direction

La gestion des risques stratégiques, opérationnels et financiers, et du contrôle interne de la Société est suivie avec attention et pilotée par la direction de la Société, le département financier, le Comité d'audit et le Conseil d'Administration de la Société.

La mission principale de la gestion des risques est d'identifier, évaluer et prioriser les risques ainsi que d'assister la direction de la Société dans le choix de la stratégie de gestion des risques la plus appropriée et, afin de limiter les risques significatifs résiduels, définir et assurer le suivi des plans d'actions liés.

L'objectif principal du contrôle interne est de permettre à la Société d'atteindre ses objectifs, en définissant et en mettant en œuvre les contrôles internes appropriés afin d'adresser les risques identifiés dans le cadre de la conduite des activités de la Société.

La mission principale de l'audit interne est de s'assurer de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de fournir ses recommandations le cas échéant afin de les améliorer. L'identification et le traitement des risques majeurs auxquels la Société pourrait faire face sont assurés sous la responsabilité de la direction générale, de la direction des opérations et du département financier.

Le dispositif global de gestion des risques et de contrôle interne de la Société repose sur plusieurs éléments, notamment, la maîtrise des risques technologiques, la maîtrise des autres risques opérationnels, et le suivi du dispositif de contrôle interne de la Société.

Les dispositifs mis en place par la Société pour répondre à ces enjeux incluent en particulier :

- La mise en place d'une gouvernance active, par l'intermédiaire d'un Conseil d'Administration composé d'administrateurs représentant des investisseurs historiques de la Société, mais aussi d'administrateurs indépendants ayant une expérience et des compétences reconnues dans le domaine des biotechnologiques dans lequel évolue la Société. Le Conseil d'Administration se réunit au minimum quatre fois par an, et est convoqué lorsque toute évolution clef dans la gestion ou la stratégie de l'entreprise le justifie ; les points abordés lors des Conseils d'Administration incluent systématiquement un point d'avancement juridique et financier, un point d'avancement de la Recherche et Développement, un point d'avancement sur les autres opérations de la Société comme par exemple les ressources

humaines, les actions prises en matière de communication, partenariats potentiels et recherches de financements dilutifs et non dilutifs. Des points réguliers sont réalisés, autant que de besoin, avec le Président du Conseil d'Administration afin d'assurer la qualité et la pertinence des échanges au sein du Conseil. Le Président du Conseil d'Administration s'assure que chaque membre exprime son opinion sur les points présentés ;

- Des communications en cas de dépassement anticipé de certaines enveloppes budgétaires initialement définies, de nouvelles études programmées, ou de réorientations dans les programmes de développement scientifiques avec présentation par le management des plans d'action qui en découlent ;
- Des Comités ont été mis en place et se réunissent au moins deux fois par an (Comité d'audit et Comité des rémunérations) :
 - Le Comité d'audit approfondit en particulier le processus d'élaboration budgétaire en fin d'année pour assurer la pertinence et cohérence des enveloppes de dépenses proposées. Il se réunit aussi pour la revue des conventions réglementées, ainsi que des comptes annuels et semestriels, revoit les options comptables retenues, les écarts entre les dépenses réalisées et les dépenses budgétées, et échange avec le commissaire aux comptes sur le contenu de sa mission, les éléments clefs analysés lors de ses travaux, les risques identifiés et leur traduction comptable ;
 - Le Comité des rémunérations intervient pour définir en début d'année les objectifs de la direction, sur la base du plan stratégique et financier de la Société. Ces objectifs peuvent porter en particulier sur le respect des délais des études clefs programmées, le dépôt de brevets pour améliorer la protection de propriété industrielle de la Société, l'obtention de financements dilutifs ou non dilutifs, le recrutement de personnel clef. En fin d'année, le Comité se réunit pour évaluer l'atteinte des objectifs identifiés en prenant en compte aussi d'autres événements survenant en cours d'année qui auraient focalisé les efforts de la direction et propose au Conseil d'Administration la rémunération variable correspondante. Le Comité des rémunérations est également en charge de nominations et de la responsabilité sociale et environnementale (pour une description des missions de ce Comité à compter de cette date, voir Section 14.3.2.2 du Document d'Enregistrement Universel) ;
- Sur un plan opérationnel, le contrôle interne de la Société repose en particulier sur une séparation des tâches et une forte implication des membres de la direction dans les engagements de dépenses, les autorisations de règlement et les paiements des tiers. La Société s'appuie notamment sur des outils informatiques permettant de renforcer, par une automatisation des flux, la séparation des tâches du processus d'engagement de dépenses ; et
- L'élaboration et le suivi régulier du budget des dépenses, avec une granularité fine permet de disposer d'un outil de pilotage prédictif des éventuelles évolutions budgétaires grâce en particulier à des échanges réguliers et fréquents avec les acteurs opérationnels clefs de l'entreprise. La mise en place d'outils de comptabilité analytique et de suivis de temps par collaborateur renforce la capacité de l'entreprise à fournir des informations fiables et pertinentes aux différentes parties prenantes (actionnaires, financeurs, partenaires bancaires...).

2.5.2. Gestion des risques liés au développement des produits de la Société

Les activités de R&D de la Société sont concentrées sur le développement de AEF0117 et de AEF0217, son candidat-médicament désormais le plus avancé, ainsi que sur le développement de nouveaux candidats-médicaments. La valeur de la Société est significativement dépendante de la

conduite et du succès des études précliniques et des essais cliniques futurs de candidats-médicaments présents et futurs.

La stratégie de sécurisation de ses activités de Recherche et Développement par la Société repose sur les démarches suivantes :

- Diversification de son portefeuille de produits : dès 2018 la Société a initié le développement de AEF0217 dans les déficits cognitifs afin d'ajouter un deuxième candidat-médicament au AEF0117 déjà dans le pipeline de la Société. L'entrée en phase clinique du AEF0217 en octobre 2021 (Programme de Phase 1) et le co-financement par le programme ICOD (« Improving Cognition in Down Syndrome ») (H2020), ont permis à la Société de réaliser des études cliniques de Phase 2 avec comme première cible la trisomie 21. Enfin, la Société ambitionne d'accélérer le développement et la qualification de sa bibliothèque de CB₁-SSi avec pour ambition en 2026 d'initier des études de preuve de concept précliniques nécessaires à sélectionner de nouveaux candidats-médicaments pour le traitement des maladies cérébrales et périphériques qui impliquent le récepteur CB₁. En premier lieu ces tests précliniques des nouveaux composés viseront l'obésité et les maladies métaboliques associées ;
- Mise en place de partenariats stratégiques avec des Key Opinion Leaders (KOL) et des institutions clefs dans les domaines visés. Ainsi, le développement de AEF0117 dans l'addiction au cannabis s'est inscrit dès 2014 dans une collaboration avec le NIDA (National Institute on Drug Abuse, Institut faisant partie du NIH, l'Institut National de la Santé des États-Unis). Au-delà du financement significatif apporté par le NIDA, la Société a bénéficié de son accompagnement, en particulier dans le développement de preuves de concept précliniques chez le singe, et dans la définition de la stratégie de développement clinique et dans les interactions avec les autorités réglementaires (FDA). Dans le cas de AEF0217, la mise en place d'un Comité scientifique composé de KOL dans le domaine des troubles cognitifs a permis la validation des preuves de concept précliniques obtenues par la Société et a été une étape clef pour la décision d'initier les études nécessaires pour la première administration à l'homme de ce composé. Grâce au projet ICOD financé par le dispositif H2020, la Société a pu réunir autour de son projet de développement de AEF0217 des KOL européens et un réseau de centres cliniques qui mèneront l'étude de Phase 2 dans les déficits cognitifs du syndrome de Down ;
- Renforcement de l'équipe clinique, sous l'égide de Helle Mengel, Directrice du Développement clinique de la Société, afin de bénéficier de l'expertise de spécialistes dans le développement clinique et dans les enjeux réglementaires spécifiques au domaine des neurosciences. L'apport de l'équipe clinique est aussi essentiel dans le processus de sélection des prestataires externes devant encadrer le déroulement des études ainsi que dans le choix des centres cliniques pour sécuriser le recrutement et la réalisation opérationnelle des études. La Société estime que la connaissance approfondie par cette équipe des caractéristiques du mécanisme d'action novateur des candidats-médicaments de la Société, des preuves de concepts précliniques, et des études pharmacologiques de sécurité, sont autant d'atouts pour permettre la réalisation d'études ciblant les bons objectifs et minimiser les risques d'exécution. Sa connaissance approfondie des bonnes pratiques du secteur, en particulier dans le domaine du contrôle et de l'audit qualité, a permis la mise en place de procédures internes conformes aux normes du secteur au sein duquel opère la Société. Son interaction régulière avec la Direction des opérations de la Société assure un processus d'échange permettant l'anticipation des difficultés, une grande réactivité face aux éventuels aléas opérationnels rencontrés, et l'identification et maîtrise des éventuels délais et dépassements budgétaires que tout projet de cette envergure rencontre ; et

- La Société réalise en permanence un travail de veille sur les évolutions dans le domaine des modulateurs du récepteur CB₁ afin d'identifier des évolutions, marchés, compétiteurs éventuels, et être en mesure, le cas échéant, de nouer des partenariats avec des groupes académiques ou des structures privées développant des technologies pertinentes pour sa stratégie.

2.5.3. Gestion des risques liés aux autorisations réglementaires et à la commercialisation future des produits de la Société

Aelis Farma a le potentiel d'être la première société à même de développer et, en cas de succès, d'obtenir l'autorisation de mise sur le marché de deux médicaments dans les deux principales indications visées par la Société (addiction au cannabis et déficits cognitifs liés au syndrome de Down). Cet objectif confronte la Société aux risques inhérents à l'absence de chemin réglementaire balisé auprès des agences réglementaires.

Pour répondre à ces enjeux, la Société a pour politique de s'entourer de compétences externes très en amont dans le processus de développement de ses produits. Elle travaille à cet effet en étroite collaboration avec des cabinets de conseil réglementaire renommés, ayant participé à la mise sur le marché de nombreuses molécules. Ces interactions permettent à la Société d'élaborer les supports clefs du développement réglementaire, en particulier le *Quality target product profile* (QTPP), le *Target Product Profile* (TPP), ainsi que l'anticipation de plans de développements complets détaillant les interactions nécessaires avec les agences réglementaires et envisageant la possibilité de bénéficier de procédures réglementaires accélérées (*fast track*, *orphan drug* en particulier).

De plus, pour AEF0117, la Société a sollicité dès la fin de l'étude clinique de Phase 2a un « *type B meeting* » auprès de la FDA permettant de discuter du plan global de développement de ce candidat-médicament pour le traitement des troubles liés à l'usage de cannabis ainsi que du protocole de la future Phase 2b. La signature du partenariat industriel avec Indivior PLC en juin 2021 lui a permis également de bénéficier d'échanges avec un spécialiste du secteur de l'addiction : les Joint Steering Committees récurrents durant la conduite de l'étude clinique de Phase 2b et des activités non cliniques permettant de préparer le composé à entrer en Phase 3 ont permis à la Société de bénéficier de l'expertise de ce Groupe dans les étapes « aval » réglementaires et commerciales (y compris la prise en charge des traitements par les agences de santé des divers pays cibles clés ciblés).

Dans le cas de AEF0217 dans les déficits du syndrome de Down, la constitution du consortium ICOD, financé par un programme européen H2020, permet à la Société de structurer une stratégie de développement partagée avec les experts européens les plus reconnus dans ce domaine, et ainsi de sécuriser les axes de développement retenus. La Société a également obtenu un avis scientifique de l'EMA fin 2024 lui permettant de mieux appréhender les attentes réglementaires de cette autorité de santé dans le cadre d'un dépôt de demande d'autorisation de mise sur le marché de AEF0217.

Ces différents échanges, et la participation à des congrès internationaux dans les domaines d'expertise de la Société, permettent à cette dernière de réaliser une veille scientifique et stratégique.

Les enjeux relatifs au positionnement concurrentiel des candidats-médicaments et technologies de la Société sont principalement analysés en interne, avec l'acquisition éventuelle d'études pertinentes, et la sollicitation du réseau de KOL dont bénéficie la Société.

2.5.4. Gestion des risques juridiques, de conformité et liés à la propriété intellectuelle

2.5.4.1. Responsabilité des produits

Afin de se prémunir contre le risque d'engagement de sa responsabilité en cas de dommages générés par l'utilisation de ses produits, des polices d'assurance spécifiques sont souscrites par la Société pour chacun des essais cliniques dont la Société est le promoteur. La tarification et les montants garantis dépendent de la réglementation et de la législation locale applicable au centre d'investigation clinique concerné. En France, le Code de la santé publique prévoit une obligation d'assurance des promoteurs d'essais cliniques. Dans les pays où il n'y a pas une telle obligation, la Société a néanmoins souscrit un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité du fait de la réalisation d'essais cliniques. Le montant global des primes dépend du nombre de patients inclus dans les essais et de leur situation géographique. La Société estime être suffisamment couverte pour chacun des essais en cours.

2.5.4.2. Gestion des risques de propriété intellectuelle

La Société a, dès sa création, mis en place une politique de protection intellectuelle en son sein et vis-à-vis des tiers.

En interne, les équipes de chercheurs sont sensibilisés sur les enjeux clefs liés à la protection intellectuelle. Tout échange avec des partenaires potentiels, qu'ils soient académiques ou des sociétés commerciales, se fait dans le respect des règles de protection par la mise en place d'accords de confidentialité, de MTA (*Material Transfer Agreement*, ou accords d'utilisation des composés de la Société) et revue des clauses contractuelles par l'équipe juridique interne de la Société, et par des consultants spécialisés, le cas échéant. Ainsi, la Société dispose en interne de deux collaborateurs alliant compétences juridiques et scientifiques pour piloter les enjeux de propriété intellectuelle et être les interlocuteurs experts des sociétés de conseil en propriété industrielle. Un référent propriété industrielle interne a été identifié et conseille la direction, les équipes et les partenaires sur les enjeux de confidentialité en cas de publication ou de partage d'information.

En externe, la Société a recours à des cabinets de conseils internationaux, y compris basés aux Etats-Unis, pour assurer la qualité des dossiers de demande de brevets déposés au regard des réglementations des divers pays, mais aussi pour échanger avec les examinateurs pendant la période d'examen des demandes.

Aelis Farma poursuit une stratégie active pour protéger ses inventions et sa propriété intellectuelle, privilégiant les brevets conférant une protection forte de la molécule candidat-médicament en elle-même (brevet de composition), et renforçant ultérieurement cette propriété intellectuelle en déposant des brevets d'application spécifique dans les domaines thérapeutiques ou les indications thérapeutiques d'intérêt.

En protégeant de manière systématique la structure des molécules des candidats-médicaments développés par la Société, et leurs principaux usages, la Société vise à empêcher, par tout tiers, toute exploitation commerciale de ses candidats-médicaments, dans n'importe quel domaine, durant la durée de validité des brevets de composition, et de façon renforcée dans les applications thérapeutiques d'intérêt par des brevets d'application.

La Société surveille aussi les produits commercialisés par ses concurrents et intentera des actions, y compris en contrefaçon ou en détournement de savoir-faire, le cas échéant, si de tels agissements sont révélés.

Toutes les demandes de brevet et brevets externes portés à la connaissance de la Société, notamment au cours des procédures d'examen des demandes de la Société, font l'objet d'un examen scrupuleux quant à leur éventuel impact sur la liberté d'exploitation des technologies de la Société.

2.5.4.3. Conformité à la réglementation en matière de protection des données personnelles et médicales

La Société adopte également une approche juridique pour sécuriser chaque projet en protégeant les droits des individus dans des cadres juridiques tels que les contrats, les déclarations de confidentialité et les formulaires de consentement. La Société met en œuvre des procédures pour protéger les données personnelles de ses employés, des patients, des professionnels de santé et des autres partenaires avec lesquels elle interagit. La Société se montre transparent sur l'utilisation de leurs données dans des activités telles que la recherche.

Dans le cadre des essais cliniques réalisés aux Etats-Unis, la Société a recours à des prestataires assujettis obligatoirement ou volontairement au Règlement Général sur la Protection des Données et qui, à ce titre, ont le niveau de protection des données requis par l'Europe.

2.5.5. Gestion des risques liés aux opérations de la Société

Les enjeux relatifs à la sélection et au suivi des partenaires en charge de la production des produits de la Société, et des développements cliniques et précliniques sont pilotées étroitement par la Direction des Opérations de la Société. Le processus mis en place repose sur la mise en concurrence quasi systématique des principaux partenaires, avec la prise en compte dans ce processus de leur assise financière, et de leur capacité à proposer à la Société des solutions évolutives pour permettre d'inscrire ces relations dans la durée (capitalisation sur les savoirs et savoir-faire des partenaires).

Dans la mesure du possible, la Société a recours à des prestataires de premier rang, ayant une taille leur permettant de faire face à des aléas éventuels par relocalisation de l'activité en cas de force majeure, et pouvant assurer la mise en place de plans de remédiation rapides le cas échéant. Conformément aux pratiques du secteur de l'industrie pharmaceutique, la Société a mis en place un processus qualité interne centré en particulier sur l'évaluation des prestataires et le monitoring des déviations identifiées. La Société réalise des audits qualité des principaux prestataires conformément aux normes en vigueur dans l'industrie pharmaceutique.

La recherche de diversification des sources d'approvisionnement est en cours pour sécuriser les matières qualifiées de stratégiques.

Enfin, la politique de recrutement de la Société, permettant de diversifier les expériences et d'intégrer des personnes ayant une connaissance des divers acteurs du secteur, permet de bénéficier de retours d'expérience et de faire évoluer ses pratiques.

2.5.5.1. Risques liés à l'absence d'organisation de vente, de commercialisation et de distribution

Le business model de la Société repose sur le développement d'un candidat-médicament jusqu'à l'autorisation de mise sur le marché et à trouver, au moins initialement, des partenaires pour sa commercialisation. Ainsi, pour AEF0117, la Société a démontré sa capacité à mettre en œuvre une telle stratégie en signant un accord d'option de licence pour la commercialisation de ce candidat-médicament dans le domaine des pathologies induites par l'usage du cannabis. L'équipe managériale a de ce fait acquis une certaine expérience en négociation et mise en place de partenariats,

y compris par le recours à des conseils externes spécialisés afin que ces derniers soient à ses côtés si des opportunités sont identifiées pour les autres candidats-médicaments.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie de recherche de partenaires, la Société réalise une veille des acteurs du secteur et communique régulièrement pour faire connaître ses composés. Elle a pour ambition d'intensifier ses participations à de nombreux congrès et rencontres (« BIO ») pour renforcer sa notoriété. La cotation sur le marché réglementé Euronext Paris en février 2022 a fait partie de cette stratégie de communication et d'augmentation de la notoriété de la Société et de ses produits.

Enfin, la Société a découvert en décembre 2024 que certaines sociétés vendaient du AEF0117 pour des activités de recherche préclinique. Les résultats des études cliniques avec AEF0117 et AEF0217 ont fourni une validation importante de l'innocuité mais aussi et surtout de l'activité de la nouvelle classe pharmacologique développée par Aelis Farma, les « inhibiteurs spécifiques de signalisation du récepteur CB₁ (CB₁-SSi) ». Ces résultats positifs, associés à l'innovation fournie par le mécanisme d'action unique des CB₁-SSi ont suscité un intérêt croissant parmi les chercheurs. Cet intérêt a amené des sociétés de CDMO (Contract Development and Manufacturing Organizations) à produire et à distribuer un composé qui serait prétendument du AEF0117. La Société ne peut garantir la bonne qualité de ces produits ni qu'un quelconque contrôle qualité a réellement été réalisé pour certifier qu'il s'agisse bien de AEF0117 conforme. Ainsi tous résultats précliniques obtenus avec ces produits ne peuvent être considérés valables puisqu'il y a un doute sur le produit qui serait prétendument du AEF0117.

2.5.5.2. Politique de gestion des collaborateurs clefs

Sur la seconde période de 2021 et en 2022, la Société a mis en place une politique de recrutement lui permettant de dédoubler les postes clefs de l'entreprise, diversifier les profils de ses collaborateurs et faire face à l'évolution de ses programmes de Recherche et Développement. Depuis lors, la Société n'a cessé de recruter des profils clés lui permettant de répondre à ses besoins variés de développement pharmaceutique. Dans ce contexte, sa politique salariale vise à positionner ses rémunérations au niveau du marché afin d'attirer les talents sur un plan national voire international. Aelis Farma envisage par ailleurs de poursuivre sa politique d'attribution d'outils d'intéressement au capital de la Société, ouvert à tous les salariés de l'entreprise, avec pour critère principal la fidélisation des collaborateurs sur la durée. Dans le contexte actuel d'évolution des modes de travail à la suite de la pandémie de la Covid 19, la Société a aussi mis en place un dispositif et les moyens techniques nécessaires permettant à ses collaborateurs de télétravailler sans perte d'efficacité dès que cela pourrait s'avérer nécessaire.

2.5.5.3. Risques liés à la cybersécurité

L'organisation des données de la Société est structurée autour d'une solution de données tierce sur le cloud, permettant une moindre exposition à une attaque ciblée par les systèmes de sécurité et redondance mis en place par ce prestataire. En complément des logiciels de sécurité classiques, la Société s'est munie de moyens de sécurité complémentaires pour renforcer la sécurité de ses échanges par email ainsi que de pare-feu et antimalwares plus sophistiqués. Des procédures internes strictes de changement des mots de passe, mises à jour des logiciels de sécurité, et sauvegardes sur des systèmes redondants ont été mises en place et sont rappelées très régulièrement à l'ensemble des collaborateurs.

En outre, la Société est dotée d'une cyber-assurance, couvrant notamment la gestion des incidents (atteinte à la sécurité des données ou des systèmes informatiques, erreur humaine, incident

technique...), les dommages subis par l'assuré (cyber-extorsion, perte d'exploitation, cyber détournement de fonds...), les garanties de responsabilité civile liées aux incidents cybernétiques.

Pour la sécurisation de ses moyens d'échanges et stockage des données cliniques, la Société a recours à des prestataires ayant des procédures conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD ») permettant la sécurisation des données cliniques, y compris leur sauvegarde et leur intégrité.

2.5.6. Gestion des risques financiers

2.5.6.1. Financement et liquidités

L'activité fortement capitalistique de la Société l'a amenée à développer des approches basées sur l'identification et l'anticipation des besoins financiers. La gestion de ces risques repose sur :

- Un processus budgétaire régulier, principalement orienté vers la gestion de trésorerie et du contrôle de l'évolution du budget de R&D, partagé en interne entre les différents acteurs de l'entreprise, et supervisé régulièrement par la gouvernance de la Société (Conseil d'Administration, Comité d'audit) ;
- La recherche de financements non dilutifs par l'équipe de direction, auprès de partenaires nationaux, européens et internationaux. Ces recherches de financement ont notamment permis à la Société de bénéficier de financements de Bpifrance, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine et de partenaires bancaires ainsi que de subventions de l'Union Européenne et du NIDA-NIH (Institut National de la Santé aux États-Unis) ; et
- La recherche de financements dilutifs auprès d'investisseurs spécialisés et des fonds qui accompagnent historiquement la Société.

Lors de la mise en place de financements importants (levées de fonds, partenariats industriels), les fonds mis à disposition sont placés auprès des partenaires bancaires de la Société, sur des supports sans risque.

2.5.6.2. Crédit Impôt Recherche

Le crédit impôt recherche constitue une ressource significative de financement de la Société. Afin de répondre de la manière la plus adaptée à l'évolution de la réglementation et de la complexité des règles applicables, la Société a mis en place une organisation interne visant à gérer au mieux ces enjeux, notamment aux fins de la sélection des dépenses et des prestataires éligibles, de l'élaboration de la documentation appropriée, et d'anticiper les évolutions défavorables éventuelles. Cette organisation repose sur :

- Le recours à des expertises externes (expert-comptable et cabinet spécialisé dans ce domaine et tout particulièrement appliqué au secteur santé) ;
- La mise en place d'une veille réglementaire régulière pour anticiper les évolutions, prendre connaissance de la jurisprudence, assurer la qualité de la documentation élaborée ;
- La mise en place d'un processus de gestion du risque au sein des équipes opérationnelles, afin d'identifier dès la passation de commande l'éligibilité des prestataires et des prestations aux mécanismes du CIR sur l'impulsion de la Direction Financière ;
- La qualification de l'éligibilité potentielle des dépenses dès l'élaboration du budget, permettant de maîtriser les enjeux de flux financiers liés à ce mécanisme ; et

- La mise en place d'un suivi de temps au maillage adapté aux particularités de l'activité de recherche de la Société et de l'éligibilité ou non de chacun des jalons telle que définie par le ministère de la Recherche français.

2.6. Utilisation des instruments financiers par la Société

L'exposition de la Société au risque de change est liée à l'existence de dépenses dans une autre devise que l'euro (principalement en dollar américain), monnaie fonctionnelle de la Société et de présentation des états financiers.

La Société dispose, au 30 juin 2026 d'un solde de trésorerie disponible d'un montant de 0.7 millions de dollars qui est conservé dans le but de couvrir ses dépenses en devises.

2.7. Activités de la Société en matière de recherche et développement

La Société a développé une nouvelle classe pharmacologique, les inhibiteurs spécifiques de la signalisation du récepteur cannabinoïde de type 1 (CB₁-SSi), qui pourrait permettre de proposer des traitements bien tolérés et efficaces pour certains états pathologiques liés à une hyperactivité du récepteur CB₁, le principal récepteur du système endocannabinoïde. Les CB₁-SSi reproduisent un mécanisme naturel que le cerveau utilise pour combattre l'hyperactivité du récepteur CB₁. Ce récepteur est impliqué dans la régulation de plusieurs fonctions physiologiques et donc dans l'apparition de plusieurs maladies du cerveau et des organes périphériques, donnant ainsi accès à de multiples aires thérapeutiques.

Les CB₁-SSi semblent capables d'inhiber uniquement les signaux cellulaires impliqués dans la pathologie en épargnant l'activité physiologique normale du récepteur. Grâce à ce mode d'action très novateur, jamais testé auparavant chez l'homme, Aelis Farma a pu montrer que les CB₁-SSi sont, à ce jour, non seulement efficaces mais aussi bien tolérés et dépourvus d'effets secondaires significatifs. Ce mode d'action est très différent de celui des générations précédentes d'inhibiteurs du CB₁, les antagonistes, qui bloquent la totalité de l'activité du récepteur entraînant des effets secondaires significatifs qui rendent leur utilisation difficile chez l'homme. Pour ces raisons, les CB₁-SSi promettent d'apporter des solutions thérapeutiques à des maladies aujourd'hui sans traitement.

Les produits développés par Aelis Farma sont de nouvelles entités moléculaires appartenant à la classe chimique générale des petites molécules et à la nouvelle classe pharmacologique nommée inhibiteurs spécifiques de signalisation du récepteur CB₁ du système endocannabinoïde (CB₁-SSi).

Aelis Farma a deux candidats-médicaments au stade clinique :

AEF0117, pour lutter contre les effets néfastes du cannabis et en particulier les CUD. On estime qu'au sein de l'Union Européenne, aux États-Unis, au Canada et en Australie, approximativement 22 millions d'individus ont été diagnostiqués avec un CUD. Les études menées par la Société sur des animaux et des humains avec AEF0117 suggèrent que ce composé pourrait diminuer à la fois la motivation à consommer du cannabis et l'impact négatif du cannabis sur le cerveau. De plus, AEF0117 a démontré des caractéristiques pharmacocinétiques, toxicologiques, pharmaceutiques et de tolérabilité favorables confirmant son potentiel pour le traitement du CUD. Ces résultats ont été publiés en juin 2023 dans le prestigieux journal scientifique *Nature Medicine* (Haney et al., Nat Med 2023). Cet article, le premier concernant une molécule d'Aelis Farma, a permis d'obtenir une validation externe non seulement de l'efficacité et de la bonne tolérabilité de AEF0117, mais plus généralement de la nouvelle classe pharmacologique, les CB₁-SSi, développée par Aelis Farma.

Le programme de développement récemment terminé de AEF0117, qui incluait une étude de Phase 2b chez des patients souffrant de CUD et des études complémentaires cliniques et non-cliniques, a été conduit en collaboration avec Indivior PLC. L'objectif général de cette étude était de démontrer que AEF0117 réduit la consommation de cannabis et de déterminer les critères d'évaluation ainsi que les doses optimales à utiliser pour les futures études. En septembre 2024, Aelis Farma a publié les résultats préliminaires de l'étude de Phase 2b avec AEF0117. Bien que AEF0117 n'ait pas montré d'effet statistiquement significatif sur le critère principal d'évaluation, des tendances encourageantes ont été observées, démontrant l'activité pharmacologique et la sécurité de AEF0117.

Aelis Farma a poursuivi son processus de contrôle de qualité et a effectué une analyse plus approfondie des données de la Phase 2b, dont les résultats définitifs ont été annoncés le 26 mars 2025. Les principaux enseignements de cette étude sont les suivants :

- En premier lieu, les données collectées jusqu'à présent avec AEF0117 fournissent une validation solide de la nouvelle classe pharmacologique des CB₁-SSi développée par Aelis Farma. AEF0117 est actif sur le plan pharmacologique et réduit la consommation de cannabis dans toutes les études effectuées (Phase 2a et Phase 2b). AEF0117 est également bien toléré, n'a induit aucune idée suicidaire et semble avoir des effets bénéfiques sur l'anxiété et la dépression – tous des symptômes qui sont augmentés par les antagonistes CB₁ ;
- En deuxième lieu, pour évaluer pleinement le potentiel thérapeutique de AEF0117, des doses plus élevées que la dose la plus forte évaluée dans l'étude de Phase 2b (1mg) devraient être testées sur des périodes de traitement plus longues. En effet, les diminutions les plus importantes sur l'utilisation de cannabis provoquées par AEF0117 ont été observées à 1mg au cours du dernier mois de traitement sur trois mois au total, ce qui suggère qu'une période de traitement plus longue, d'environ six mois, à des doses plus élevées pourrait améliorer l'efficacité. En raison de la bonne tolérabilité de AEF0117, l'utilisation de doses plus fortes pendant des périodes plus longues ne présente pas de contre-indications ; et
- Enfin, les études futures ne devraient inclure que des patients ayant un fort engagement à réduire substantiellement ou à arrêter leur consommation de cannabis, puisque c'est dans cette sous-population de patients que les effets les plus importants de AEF0117 sont observés.

Après analyse des résultats préliminaires, Indivior PLC a communiqué qu'il n'avait pas l'intention d'exercer l'option qu'il avait acquise pour une licence mondiale exclusive de AEF0117.

Sur la base des résultats finaux de la Phase 2b publiés en mars 2025, la Société espère pouvoir développer de nouvelles formes de partenariat pour avancer le développement de AEF0117. La Société poursuit activement la recherche de partenariats afin de définir les prochaines étapes de développement de ce candidat-médicament.

AEF0217, le deuxième candidat-médicament, est développé pour le traitement des troubles cognitifs, avec comme première cible le déficit cognitif du syndrome de Down, un besoin médical non satisfait important. On estime à 0,85 million le nombre de personnes vivant avec le syndrome de Down dans l'Union Européenne, aux États-Unis, au Canada, en Australie et au Japon, avec une prévalence qui augmente en raison des grossesses tardives et de l'espérance de vie plus longue de ces personnes. AEF0217 a été capable de restaurer le déficit de la mémoire de travail des souris trisomiques, un déficit cognitif clef du syndrome de Down, sans induire d'effets secondaires comportementaux ou physiologiques identifiables dans la fourchette des doses thérapeutiques. Grâce à cette combinaison unique d'efficacité et d'innocuité, particulièrement importante pour la population fragile des trisomiques, AEF0217 pourrait permettre un bond prodigieux dans la qualité

de vie et l'intégration sociale des personnes vivant avec le syndrome de Down. AEF0217 a complété le programme de Phase 1 chez des volontaires sains, en démontrant un profil de sécurité et des caractéristiques pharmacocinétiques très favorables. Les résultats d'une l'étude de Phase 1/2, qui avait pour objectif principal d'évaluer la sécurité et les propriétés pharmacocinétiques de AEF0217 chez les personnes avec une trisomie 21 ont été annoncés en novembre 2024. Ils ont montré que :

- AEF0217 a été bien toléré et aucun problème de sécurité n'a été identifié, confirmant que le candidat-médicament peut être utilisé sans risques identifiés, auprès d'une population plus fragile telle que les jeunes adultes avec une trisomie 21 ;
- Après quatre semaines de traitement, AEF0217 a amélioré de façon statistiquement significative plusieurs comportements adaptatifs importants dans les domaines de la communication, des aptitudes à la vie quotidienne et des interactions sociales, telles que mesurées par l'échelle de référence Vineland Adaptive Behavior Scale (VABS) ;
- Ces améliorations ont été associées à une tendance à l'augmentation de la flexibilité cognitive, mesurée par le NIH-Toolbox Cognitive Battery ; et
- Des changements statistiquement significatifs dans des caractéristiques électroencéphalographiques (EEG) indiquant une diminution de l'effort requis pour effectuer une tâche de mémoire de travail ainsi que des marqueurs EEG d'engagement de la cible (target engagement) ont aussi été observés.

Ces résultats positifs sur le plan de la sécurité, de la tolérabilité et des premiers signaux d'efficacité ont permis à la Société de franchir une nouvelle étape importante dans le développement de AEF0217 et d'engager une étude clinique internationale de Phase 2b chez des personnes avec une trisomie 21.

Après l'obtention, au cours de l'année 2025, des autorisations délivrées par les autorités nationales compétentes et les comités d'éthique concernés, l'étude clinique de Phase 2b AEF0217-201 a démarré au quatrième trimestre 2025. La première visite du premier participant a été réalisée en décembre 2025. Au cours du premier semestre 2026, le recrutement s'est poursuivi de manière active dans les trois pays participants, la France, l'Espagne et l'Italie, conformément au calendrier opérationnel prévu par la Société.

Cette étude de Phase 2b est une étude multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo, en groupes parallèles et destinée à évaluer plusieurs doses de AEF0217. Elle prévoit l'inclusion de 188 participants avec une trisomie 21, âgés de 16 à 32 ans, dans plusieurs centres cliniques spécialisés en France, en Italie et en Espagne. Les participants éligibles sont répartis de manière aléatoire entre quatre groupes recevant, une fois par jour par voie orale, soit un placebo, soit l'une des trois doses de AEF0217 évaluées, à savoir 0,1 mg, 0,2 mg ou 0,6 mg. La durée de traitement est de 24 semaines, suivie d'une période de huit semaines sans traitement destinée à assurer le suivi des participants.

Le produit pharmaceutique utilisé dans cette étude se présente sous la forme de granulés conditionnés en sachets, à administrer après reconstitution dans l'eau. Cette formulation a été spécifiquement développée afin de faciliter l'administration quotidienne du traitement à la population concernée et de permettre l'évaluation en aveugle des trois niveaux de dose et du placebo. Les données de stabilité disponibles ont confirmé que cette présentation était adaptée à la conduite de l'étude de Phase 2b.

L'objectif principal de l'étude est de confirmer et d'étendre les résultats positifs observés lors de l'étude de Phase 1/2, en évaluant l'effet de AEF0217 sur les comportements adaptatifs. Le critère principal d'évaluation repose sur la variation des comportements adaptatifs mesurés au moyen de

l'échelle de référence Vineland Adaptive Behavior Scales, troisième édition, ou VABS-3. Cette échelle permet notamment d'évaluer les capacités de communication, les aptitudes à la vie quotidienne et les interactions sociales, qui représentent des dimensions essentielles de l'autonomie et de la qualité de vie des personnes avec une trisomie 21.

L'étude comprend également plusieurs critères secondaires et exploratoires destinés à apprécier les effets potentiels de AEF0217 sur les fonctions cognitives, la qualité de vie, le sommeil et certains paramètres neurophysiologiques. Ces évaluations comprennent notamment des tests cognitifs issus de la NIH Toolbox, des mesures de la qualité de vie, du sommeil et du quotient intellectuel, ainsi qu'un suivi approfondi de la sécurité, de la tolérabilité, de la palatabilité de la formulation et de la pharmacocinétique de AEF0217.

Cette Phase 2b constitue une étape déterminante dans le développement de AEF0217. Elle vise à démontrer, dans une population plus large et sur une durée de traitement significativement plus longue que celle de la Phase 1/2, la reproductibilité et l'ampleur des effets observés sur les comportements adaptatifs, tout en confirmant le profil favorable de sécurité et de tolérabilité du candidat-médicament. À ce jour, aucun traitement pharmacologique n'est disponible pour corriger les déficits cognitifs et comportementaux associés à la trisomie 21. En cas de résultats positifs, AEF0217 pourrait ainsi constituer le premier traitement destiné à améliorer les capacités adaptatives et cognitives de cette population.

La conduite de cette étude constitue l'une des principales priorités opérationnelles et financières de la Société. Au 31 mai 2026, le recrutement était actif dans les trois pays et progressait conformément aux attentes. La Société prévoit de poursuivre et de finaliser le recrutement au cours de la période à venir, avec pour objectif de disposer des résultats de l'étude au cours du second semestre 2027, actuellement anticipés au quatrième trimestre 2027.

Par ailleurs, en janvier 2026, le Comité pédiatrique de l'Agence européenne des médicaments a rendu un avis favorable sur le Plan d'Investigation Pédiatrique de AEF0217 dans le traitement des troubles du comportement adaptatif et des altérations cognitives associés à la trisomie 21. Cet avis constitue une étape réglementaire importante pour un traitement susceptible d'être ultérieurement développé chez l'enfant. Il contribue à sécuriser les exigences réglementaires applicables aux prochaines étapes de développement et précise la trajectoire européenne potentielle vers une autorisation de mise sur le marché. L'obtention de résultats positifs dans l'étude de Phase 2b ouvrirait ainsi la voie à la poursuite du développement pédiatrique de AEF0217.

Les troubles de l'usage excessif du cannabis et les déficits cognitifs associés au syndrome de Down ont été sélectionnés en priorité par Aelis Farma car ils représentent des besoins médicaux non satisfaits majeurs ouvrant ainsi potentiellement accès à de larges marchés.

Aelis Farma a développé et exploite une plateforme de Recherche et Développement (R&D) :

Cette plateforme permet à la Société de découvrir de nouveaux candidats-médicaments qui agissent comme des modulateurs spécifiques de la signalisation d'un récepteur cible. La plateforme de R&D d'Aelis Farma est composée de trois constituants majeurs :

- Une bibliothèque de nouvelles molécules originales qui modifient l'activité du récepteur CB₁ d'une manière spécifique et sélective de certaines voies de signalisation de ce récepteur. Cette bibliothèque a déjà généré deux candidats-médicaments qui sont maintenant au stade clinique : AEF0117 pour les troubles liés à la consommation excessive de cannabis et AEF0217 pour les déficits cognitifs. Elle contient également plusieurs nouveaux composés qu'Aelis Farma développe pour traiter d'autres maladies qui impliquent une dérégulation du récepteur CB₁ ;

- Une plateforme de recherche performante composée : i. D'un laboratoire de criblage utilisant des techniques à haut contenu (High Content Screening), qui donne à Aelis Farma les capacités d'identifier les molécules qui agissent comme des inhibiteurs spécifiques de signalisation ; ii. D'une procédure originale de screening multifactorielle, qui évalue en amont la toxicité, la biodisponibilité et la formulation afin de réduire le taux d'attrition du pipeline de développement de médicaments ; iii. De modèles comportementaux innovants qui visent à améliorer la prédiction de l'efficacité thérapeutique chez l'homme ; et
- Des partenariats structurants avec des partenaires prestigieux nationaux et internationaux qui offrent à Aelis Farma le meilleur environnement pour mettre en œuvre les programmes de l'entreprise.

Cette plateforme a permis d'identifier une nouvelle famille de CB₁-SSi avec des caractéristiques différentes et complémentaires à celles de AEF0117 et AEF0217. Ces nouveaux composés sont rentrés en développement précoce et en preuve de concept préclinique avec comme premières cibles l'obésité et les maladies métaboliques qui lui sont associées. Ils pourront aussi être développés dans d'autres maladies du cerveau impliquant le récepteur CB₁, tels que les troubles d'hyperactivité avec déficit de l'attention (TDAH), les troubles du spectre autistique, le syndrome de délétion 22q11 (une maladie orpheline associée à l'hyperactivité et à la psychose).

2.8. Activité des filiales et sociétés contrôlées

La Société ne détient aucune filiale et ne contrôle aucune société.

2.9. Evolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Le programme de développement 2026-2027 de la Société est centré sur la conduite de l'étude clinique de Phase 2b de AEF0217, la valorisation des résultats obtenus avec AEF0117 et la poursuite du développement de nouveaux CB₁-SSi issus de sa plateforme propriétaire

AEF0217

La Société poursuit l'étude clinique internationale de Phase 2 chez des personnes avec une trisomie 21, également appelé syndrome de Down. Cette étude fait suite aux résultats positifs de l'étude de Phase 1/2, qui ont notamment montré un profil favorable de sécurité, de tolérabilité et de pharmacocinétique ainsi que des améliorations statistiquement significatives de plusieurs dimensions des comportements adaptatifs

Après l'obtention des autorisations réglementaires délivrés par les autorités nationales compétentes et les comités d'éthique concernés, l'étude a démarré au quatrième trimestre 2025, avec la première visite du premier participant réalisée en décembre 2025. Au 31 mai 2026, le recrutement était actif et conforme aux attentes dans les trois pays participants, la France, l'Espagne et l'Italie.

Il s'agit d'une étude multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo et de recherche de dose. Elle prévoit l'inclusion de 188 participants avec une trisomie 21, âgés de 16 à 32 ans, répartis entre quatre groupes recevant une fois par jour, par voie orale, soit un placebo, soit l'une des trois doses de AEF0217 évaluées, à savoir 0,1 mg, 0,2 mg ou 0,6 mg, pendant une durée de 24 semaines, suivie d'une période de huit semaines sans traitement. L'objectif principal est d'évaluer l'effet de AEF0217 sur les comportements adaptatifs et l'autonomie des participants, mesurés au moyen de l'échelle de référence VABS-3. L'étude comprend également des évaluations de la cognition, de la qualité de vie, du sommeil, de la sécurité, de la tolérabilité et de la pharmacocinétique.

Cette étude vise à confirmer et à étendre, dans une population plus large et sur une durée de

traitement plus longue, les effets observés au cours de la Phase 1/2 sur les comportements adaptatifs, tout en confirmant le bon profil de sécurité de AEF0217. Sous réserve du bon déroulement de l'étude et du recrutement, les résultats sont anticipés au quatrième trimestre 2027.

En janvier 2026, le Comité pédiatrique de l'Agence européenne des médicaments, ou PDCO, a par ailleurs rendu un avis favorable sur le Plan d'Investigation Pédiatrique de AEF0217 dans le traitement des troubles du comportement adaptatif et des altérations cognitives associés à la trisomie 21. Cet avis constitue une étape réglementaire majeure pour un candidat-médicament ayant vocation à être développé chez l'enfant. Il définit un cadre pédiatrique progressif, couvrant différentes tranches d'âge de la naissance à moins de 18 ans, et intègre notamment des extensions de traitement à long terme ainsi qu'une approche de modélisation pharmacocinétique destinée à déterminer et à ajuster les posologies pédiatriques. Le PDCO a également considéré que la formulation actuelle de AEF0217 était adaptée à un usage pédiatrique et que le programme de toxicologie préclinique réalisé était approprié et suffisant. Cette étape renforce la crédibilité du programme, sécurise les principales exigences réglementaires relatives à la poursuite du développement et améliore la visibilité de la trajectoire européenne vers une éventuelle autorisation de mise sur le marché. Des résultats positifs de l'étude de Phase 2b permettraient d'envisager la poursuite du développement pédiatrique de AEF0217.

AEF0117

La Société entend poursuivre les démarches de valorisation et de recherche de partenaires industriels sur la base des résultats définitifs de l'étude clinique de Phase 2b dans les troubles liés à l'usage du cannabis. Ces résultats ont confirmé le bon profil de sécurité et de tolérabilité du candidat-médicament ainsi que sa capacité à réduire la consommation de cannabis, en particulier chez les patients présentant une forte motivation à arrêter ou réduire leur consommation. La Société considère que ces données constituent une base solide pour engager de nouvelles discussions avec des partenaires susceptibles de financer et d'accélérer les prochaines étapes du développement clinique de AEF0117.

Nouveaux CB₁-SSi

La Société poursuit les études de développement précoce, de caractérisation pharmacologique et de preuve de concept préclinique nécessaires à la sélection de nouveaux candidats-médicaments destinés au traitement de maladies cérébrales et périphériques impliquant une dérégulation du récepteur CB₁. Ces programmes s'appuient sur une bibliothèque propriétaire d'environ 200 composés sélectionnés, comprenant plusieurs familles de molécules présentant des profils fonctionnels distincts. La stratégie de la Société consiste à constituer une banque de CB₁-SSi différenciés pouvant soutenir de futurs programmes propriétaires ou des partenariats à un stade précoce.

Les premiers travaux portent sur l'obésité et les maladies métaboliques associées. Ce programme bénéficie d'une subvention de 458 000 €, attribuée dans le cadre du volet régionalisé de France 2030 en Nouvelle-Aquitaine. Ce financement non dilutif est destiné à soutenir l'identification, la caractérisation et le développement préclinique de nouveaux candidats-médicaments issus de la plateforme CB₁-SSi de la Société. Un premier versement de 229 000 € a été reçu en juin 2026.

La Société poursuit parallèlement une politique de gestion rigoureuse de ses ressources. Le plan engagé dès 2025 et renforcé au premier semestre 2026 repose notamment sur le recentrage des activités de R&D sur les programmes offrant le potentiel de création de valeur le plus élevé, l'optimisation des coûts de structure, la réunification du siège et des laboratoires sur le site de l'IECB à Pessac, ainsi que l'adaptation de l'organisation et des effectifs au niveau nécessaire à la conduite des programmes prioritaires. Ces mesures ont pour objectif de préserver les compétences

essentielles, d'assurer la conduite de la Phase 2b de AEF0217 et de poursuivre la constitution de la banque de nouveaux CB₁-SSi.

Compte tenu de la trésorerie disponible au 30 juin 2026, du plan de maîtrise des dépenses mis en œuvre, des financements non dilutifs déjà obtenus et de ceux en cours de finalisation, la Société estime, selon ses prévisions actuelles, disposer des ressources nécessaires pour financer ses activités jusqu'au début de l'année 2028. Cette visibilité financière doit lui permettre de poursuivre le recrutement et la conduite de l'étude de Phase 2b de AEF0217, de mener les travaux prioritaires sur les nouveaux CB₁-SSi et de renforcer sa position dans les discussions avec de potentiels partenaires industriels ou financiers.

La Société demeure activement engagée dans la recherche de partenaires pour AEF0117, AEF0217 et certains programmes issus de sa plateforme de nouveaux CB₁-SSi. Ces partenariats pourraient prendre la forme d'accords de licence, de co-développement ou d'autres collaborations industrielles destinées à accélérer le développement des actifs, partager les coûts futurs et renforcer la situation financière de la Société.

Afin de financer les prochaines étapes de son développement, la Société pourra également recourir à de nouveaux financements non dilutifs, notamment sous la forme de subventions, d'avances remboursables, de prêts bancaires ou de financements publics nationaux et européens. Elle pourra en outre bénéficier du versement du Crédit Impôt Recherche et solliciter, lorsque les conditions de marché le permettront, des financements dilutifs ou toute autre opération destinée à prolonger sa visibilité financière et à soutenir la création de valeur de ses programmes.

2.10. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice 2025

2.10.1. Avis favorable du Comité pédiatrique de l'EMA sur le Plan d'Investigation Pédiatrique de AEF0217

Le 12 janvier 2026, la Société a annoncé que le Comité pédiatrique (« PDCO ») de l'Agence européenne des médicaments (« EMA ») avait rendu un avis favorable par consensus sur le Plan d'Investigation Pédiatrique (« PIP ») de AEF0217 dans le traitement des troubles du comportement adaptatif et des altérations cognitives associés à la trisomie 21.

Le PIP convenu avec le PDCO couvre les enfants de la naissance jusqu'à l'âge de 18 ans et prévoit une stratégie de développement clinique progressive par tranches d'âge. Après l'étude de Phase 2b actuellement menée chez des adolescents âgés et de jeunes adultes de 16 à 32 ans, le programme prévoit, sous réserve de résultats positifs, la réalisation successive d'études chez les enfants âgés de 6 à moins de 16 ans, puis de 2 à moins de 6 ans et, potentiellement, chez les enfants de la naissance à moins de 2 ans. Cette approche progressive vise à fonder le développement dans chaque tranche d'âge sur les données de sécurité, d'efficacité et de pharmacocinétique obtenues dans les populations précédemment étudiées.

Le PDCO a également accepté la formulation actuelle de AEF0217 pour une utilisation pédiatrique et considéré comme appropriés et suffisants les travaux de toxicologie préclinique déjà réalisés ainsi que l'approche de modélisation pharmacocinétique de population proposée pour déterminer et, le cas échéant, ajuster les doses pédiatriques. Une adaptation de la formulation pourrait néanmoins être envisagée pour les enfants âgés de moins de 2 ans.

Cet avis favorable constitue une étape réglementaire importante pour AEF0217. Il confirme l'alignement du programme avec les exigences européennes de développement pédiatrique, précise

les études qui devront être réalisées dans les différentes tranches d'âge et réduit le risque de demandes réglementaires tardives susceptibles de retarder une future demande d'autorisation de mise sur le marché en Europe.

2.10.2. Démarrage réussi du recrutement de l'étude clinique de Phase 2b de AEF0217

Au cours du premier trimestre 2026, la Société a annoncé le démarrage réussi du recrutement de l'étude clinique internationale de Phase 2b AEF0217-201 chez des personnes avec une trisomie 21. La première visite du premier participant avait été réalisée en décembre 2025, après l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite de l'étude en France, en Espagne et en Italie.

Cette étude multicentrique, randomisée, en double aveugle, contrôlée par placebo et en groupes parallèles prévoit l'inclusion de 188 participants avec une trisomie 21, âgés de 16 à 32 ans. Les participants sont randomisés selon un ratio 1:1:1:1 afin de recevoir quotidiennement pendant 24 semaines soit un placebo, soit l'une des trois doses de AEF0217 évaluées : 0,1 mg, 0,2 mg ou 0,6 mg.

L'objectif principal de cette étude est d'évaluer l'effet de AEF0217 sur les comportements adaptatifs. Elle doit également permettre d'évaluer ses effets sur les fonctions cognitives, le sommeil et la qualité de vie, ainsi que de confirmer son profil de sécurité et de tolérabilité dans une population plus large et après une durée de traitement plus longue que celle de l'étude de Phase 1/2.

Le recrutement s'est poursuivi au cours du premier semestre 2026 dans les centres cliniques ouverts en France, en Espagne et en Italie, conformément aux objectifs opérationnels de la Société. La Société prévoit de finaliser le recrutement des 188 participants avant la fin de l'année 2026 et, sous réserve de la réalisation du recrutement et du suivi des participants conformément au calendrier envisagé, de publier les résultats de l'étude avant la fin de l'année 2027.

L'étude est réalisée dans le cadre du projet européen ICOD qui a bénéficié d'un financement de 6 millions d'euros de la Commission européenne.

2.10.3. Attribution d'une subvention dans le cadre de France 2030

Le 7 avril 2026, la Société a annoncé avoir été sélectionnée dans le cadre du volet régionalisé de France 2030 en Nouvelle-Aquitaine et bénéficier, à ce titre, d'une subvention de 458 000 euros au titre du dispositif « Projets d'Avenir Innovation ». Ce financement public non dilutif est destiné à accélérer les travaux de recherche et développement de la Société dans le domaine de l'obésité et des maladies métaboliques associées.

Les fonds sont consacrés aux travaux d'identification, de sélection et de caractérisation de nouveaux candidats-médicaments issus de la plateforme propriétaire de CB₁-SSi de la Société. Ces travaux visent notamment à faire progresser le développement préclinique de molécules destinées au traitement des désordres métaboliques associés à l'obésité ainsi que d'autres maladies périphériques impliquant une dérégulation du récepteur CB₁.

Cette aide constitue une reconnaissance de la qualité scientifique et du caractère innovant du programme « métabolisme » de la Société. Elle renforce la capacité de Aelis Farma à financer les premières étapes de développement de nouveaux composés tout en limitant le recours à des financements dilutifs. Un premier versement d'un montant de 229 000 euros a été reçu en juin 2026.

2.10.4. Transfert du siège social et regroupement des équipes

Dans le cadre du recentrage de ses activités, de l'optimisation de son organisation et de la maîtrise de ses coûts de fonctionnement, la Société a transféré son siège social au sein de ses laboratoires situés à l'Institut Européen de Chimie et Biologie (« IECB »), 2 rue Robert Escarpit, 33600 Pessac.

Le transfert du siège social est effectif depuis le 31 mars 2026 et le regroupement opérationnel de l'ensemble des équipes sur le site de Pessac a été achevé à la mi-avril 2026. Cette opération permet de réunir sur un site unique les équipes de recherche, de développement, administratives et de direction, et s'inscrit dans le plan de rationalisation des dépenses engagé par la Société.

2.11. Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital

Il n'y a pas eu de modification dans la composition du capital au cours de l'exercice.

Section 3 - Etats financiers au 30 juin 2026

COMPTE DE RESULTAT

En Keuros	30/06/2026	30/06/2025
Chiffre d'affaires	13	75
Subventions	435	257
Autres produits d'exploitation	2	10
Produits d'exploitation	449	343
Achats de matières premières et autres approvisionnements	(41)	(309)
Autres achats et charges externes	(1 826)	(2 949)
Impôts, taxes et versements assimilés	(12)	(16)
Salaires et cotisations sociales	(1 048)	(1 322)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	(46)	(46)
Dotations aux provisions	(129)	(1)
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	(4)	0
Autres charges	(51)	(112)
Résultat d'exploitation	(2 708)	(4 411)
Résultat financier	17	(259)
Résultat courant avant impôts	(2 691)	(4 671)
Impôts sur les bénéfices	279	565
Résultat net	(2 412)	(4 105)
Résultat par action (€/action)	(0,18)	(0,30)

BILAN ACTIF ET PASSIF

En Keuros	30/06/26	31/12/25
Immobilisations incorporelles	190	190
Immobilisations corporelles	170	215
Immobilisations financières	342	288
Total de l'actif immobilisé	703	693
Avances et acomptes versés sur commandes	22	112
Créances clients	47	39
Autres créances et CCA	1 047	1 444
VMP et disponibilités	6 616	9 054
Total de l'actif circulant	7 733	10 649
TOTAL ACTIF	8 435	11 341
Capitaux propres	2 312	4 701
Avances conditionnées	829	889
Provisions	129	1
Emprunts et dettes financières	4 375	4 974
Dettes fournisseurs	551	521
Dettes fiscales et sociales	238	255
Total des dettes	5 165	5 740
TOTAL PASSIF	8 435	11 341

RESUME DES FLUX DE TRESORERIE

En Keuros	Note	30/06/2026	30/06/2025
Résultat net		(2 412)	(4 105)
(+) Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	3.4.1.2	46	46
(+) Dotations aux provisions nettes de reprises		129	(1 018)
(+) Boni/mali du rachat d'actions propres		(27)	1 133
(+) Neutralisation de l'impact du retraitement des subventions publiques sur le résultat net	3.5.2	(435)	
(+) Reclassement des produits et charges d'intérêts et d'écarts de change		11	148
Flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement, intérêts financiers et impôts sur le résultat		(2 688)	(3 796)
Variation du besoin en fonds de roulement (nette des dépréciations de créances clients et stocks)		371	369
(-) CIR et impôts sociétés de l'exercice	3.5.7	(279)	(565)
(+) Crédit d'impôt recherche encaissé	3.5.7	623	
(+) Charge d'impôt sur le résultat		4	4
Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles		(1 970)	(3 988)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	3.4.1	(2)	(6)
Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles			
Flux net provenant des investissements		(2)	(6)
Encaissement d'avances et de prêts à l'innovation	2.1.3	229	1 500
Remboursement d'avances et de prêts à l'innovation	3.3.1	(60)	(160)
Remboursements d'emprunts bancaires	3.3.1	(597)	(468)
Intérêts financiers bruts versés	3.3.1	(101)	(98)
Intérêts financiers reçus	3.3.1	73	104
Cautions		(27)	
Autres flux de financement		1	
Flux net provenant du financement		(483)	878
Effet des variations du cours de change		18	(155)
Variation de trésorerie		(2 437)	(3 271)
Trésorerie d'ouverture		9 054	14 051
Trésorerie de clôture		6 616	10 791

ETAT DES VARIATIONS DE CAPITAUX PROPRES AU 30/06/2026

En euros	31/12/25	Affectation du résultat N-1	Variation en cours d'exercice	30/06/26
Capital social	137 066	-	-	137 065
Primes d'émission	8 915 055	(5 921 980)	(2 500 000)	493 075
Réserve légale	400	-	-	400
Réserves statutaires ou contractuelles	-		2 500 000	2 500 000
Autres réserves	1 431 903	-	-	1 431 903
Report à nouveau	-	-	-	-
Résultat de l'exercice	(5 921 980)	5 921 980	(2 411 914)	(2 411 914)
Subventions d'investissement	138 521	-	23 328	161 849
Provisions réglementées	-	-	-	-
Total Capitaux Propres	4 700 965	-	(2 388 586)	2 312 378

Affectation de la perte au titre de l'exercice 2026

L'assemblée générale du 3 juin 2026 a décidé d'affecter l'intégralité de la perte de l'exercice 2025 d'un montant de 5.921.979,80 euros au compte « *Primes d'émission* », dont le solde a ainsi été porté à un solde positif de 2.929.575 euros.

Prélèvement sur le compte « Prime d'émission »

L'assemblée générale du 3 juin 2026, après avoir pris acte que le résultat prévisionnel pour l'exercice en cours est une perte estimée à environ 3.768.474 euros et que le montant du compte « Prime d'émission » s'établirait après l'affectation du résultat à 2.929.575 euros, a décidé de prélever sur le compte « Prime d'émission » la somme de 2.500.000 euros correspondant en tout ou partie aux pertes prévisibles de l'exercice en cours et de l'affecter à un compte de réserves indisponibles sur lequel seront imputées les pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Opérations sur le capital

Aucune intervention est intervenue sur le capital au cours du premier semestre 2026.

Capital social

Au 30 juin 2026, le capital social de la Société est constitué de 13.706.586 actions d'une valeur nominale de 0,01€.

3.1. Informations générales

En date d'établissement de ces comptes, la société anonyme Aelis Farma (ci-après « Aelis Farma » ou « la Société »), constituée en octobre 2013, est une entreprise domiciliée en France, dont le siège social est situé à Pessac (33600) au 2 rue Robert Escarpit, et inscrite au RCS de Bordeaux (France) sous le numéro 797 707 627. Aelis Farma était une société par actions simplifiée jusqu'à l'Assemblée Générale du 11 janvier 2022, qui a acté sa transformation en société anonyme à conseil d'administration.

Aelis Farma est une société de biotechnologies spécialisée dans la recherche et le développement de traitements contre des maladies du cerveau.

Précisons que la Société n'a, depuis sa création, pris le contrôle d'aucune autre entité. Les présents états financiers ne sont donc pas des états financiers consolidés mais bien des états financiers individuels de la Société Aelis Farma uniquement.

Jusqu'au 31 décembre 2025, la Société établissait ses comptes sociaux conformément aux règles et principes comptables applicables en France. Ces comptes constituaient les comptes annuels publiés.

La Société établissait également des états financiers selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Ces états financiers IFRS étaient les seuls présentés dans les rapports financiers semestriels et étaient publiés en complément des comptes sociaux lors de la publication des comptes annuels.

A compter du 1^{er} janvier 2026, la Société présente exclusivement ses comptes sociaux établis conformément aux normes comptables françaises et ne publie plus d'états financiers IFRS.

Le rapport financier semestriel au 30 juin 2025, avait été présenté exclusivement selon le référentiel IFRS. Afin de permettre la comparaison avec les informations présentées au 30 juin 2026, des tableaux de passage ont été établis ci-après pour le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie. Les états financiers semestriels présentés dans la présente annexe, sont ainsi, établis pour les périodes closes les 30 juin 2026 et 2025 conformément aux règles et principes comptables français.

Le 15 septembre 2026, le Conseil d'Administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers en normes comptables françaises de la période semestrielle close au 30 juin 2026.

3.2. Faits marquants de la période

Poursuite de l'étude clinique de Phase 2b de AEF0217

À la suite de la première visite du premier participant réalisée en décembre 2025, la Société a poursuivi, au cours du premier semestre 2026, le recrutement de l'étude clinique internationale de Phase 2b de AEF0217 chez des personnes avec une trisomie 21. Le recrutement est actif en France, en Espagne et en Italie et progresse conformément aux attentes de la Société. Cette étude vise à évaluer l'efficacité de AEF0217 sur les comportements adaptatifs et les fonctions cognitives, ainsi qu'à confirmer son profil de sécurité et de tolérabilité.

Avis favorable sur le Plan d'Investigation Pédiatrique de AEF0217

En janvier 2026, le Comité pédiatrique de l'Agence européenne des médicaments a rendu un avis favorable sur le Plan d'Investigation Pédiatrique de AEF0217 dans le traitement des troubles du comportement adaptatif et des altérations cognitives associés à la trisomie 21. Cet avis constitue une étape réglementaire importante et définit le cadre du développement clinique pédiatrique futur de AEF0217, sous réserve de résultats positifs de l'étude de Phase 2b en cours.

Attribution d'une subvention dans le cadre de France 2030

La Société a été sélectionnée dans le cadre du volet régionalisé de France 2030 en Nouvelle-Aquitaine et bénéficie, à ce titre, d'une subvention de 458 000 euros. Ce financement non dilutif est destiné à soutenir les travaux de recherche et développement portant sur de nouveaux CB₁-SSi dans le domaine de l'obésité et des maladies métaboliques associées. Un premier versement de 229 000 euros a été reçu en juin 2026.

Transfert du siège social de la Société et regroupement des équipes

Dans le cadre du recentrage de ses activités et de l'optimisation de son organisation, la Société a transféré son siège social au sein de ses laboratoires situés à l'IECB, 2 rue Robert Escarpit à

Pessac. Le transfert du siège social est effectif depuis le 31 mars 2026 et le regroupement de l'ensemble des équipes sur ce site a été finalisé à la mi-avril 2026. Ce transfert a été ratifié par l'Assemblée Générale mixte du 3 juin 2026.

Souscriptions de placements

Au cours du premier semestre 2026, la Société a procédé à divers placements de son excédent de trésorerie en souscrivant à des contrats auprès de ses partenaires bancaires. Une partie de sa trésorerie disponible en euros a été placée dans des placements à 3 mois pour un montant total de 0,25 millions d'euros. Ces placements sont mobilisables à court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêts.

3.3. Règles et méthodes comptables générales

3.3.1. Référentiel applicable

Les comptes semestriels de l'exercice ont été établis conformément au règlement ANC n°2014-03 relatif au PCG tel qu'amendé par le règlement ANC n°2022-06.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et selon les principes de base suivants :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables ; et
- Indépendance des exercices.

Continuité d'exploitation

Les présents états financiers ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. A ce jour, la Société considère qu'il n'existe pas d'incertitudes significatives pesant sur la continuité d'exploitation et que la trésorerie disponible à la clôture de l'exercice lui permet de financer ses activités jusqu'au début de l'année 2028, sur la base des hypothèses suivantes :

- en achevant la Phase 2b de AEF0217 pour le traitement des déficits cognitifs et du comportement adaptatif chez des personnes avec une trisomie 21 ;
- en réalisant des preuves de concept dans de nouvelles indications et en particulier dans l'obésité et les désordres du métabolisme avec des nouveaux composés ; et
- en obtenant des reports d'échéances de remboursement, en cours de négociation, pour 0,5 million d'euros.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont :

3.3.1.1. Immobilisations incorporelles

Initialement, les immobilisations incorporelles acquises séparément sont évaluées à leur coût.

Les immobilisations incorporelles de la Société comprennent principalement les redevances lors des franchissements d'étapes techniques payées conformément aux contrats de licence qui lient

Aelis Farma aux propriétaires des brevets. Ces montants seront amortis dès lors qu'ils généreront des avantages économiques.

Les frais d'établissement et les frais de recherche sont directement comptabilisés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation incorporelle si la Société est en mesure de démontrer la vérification de l'ensemble des critères suivants :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- Son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- Sa capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ; et
- La capacité à évaluer de manière fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

A défaut, ces dépenses constituent des charges. Actuellement, la Société ne comptabilise aucun frais de développement en immobilisation incorporelle. En effet, en raison des risques et incertitudes liés aux autorisations réglementaires et au processus de Recherche et de Développement, les critères ci-dessus ne sont pas remplis, notamment le critère concernant la faisabilité technique. Ainsi, les dépenses encourues avant le respect de ces critères sont comptabilisées en charges.

3.3.1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.3.1.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées d'une part des sommes conservées au titre du gage espèces pour le prêt bancaire octroyé par Bpifrance et du dépôt de garantie dans le cadre de la signature du contrat de bail pour les nouveaux locaux de la Société. Elles sont évaluées à leur coût d'entrée.

D'autre part, les immobilisations financières comprennent les opérations associées au contrat liquidité, comptabilisées en conformité avec l'avis CU CNC n°98-D et le Bulletin CNCC n°137 de mars 2005.

Les actions propres détenues sont comptabilisées au coût d'achat dans le poste « Autres Immobilisations Financières – Actions propres ». Une provision pour dépréciation est enregistrée si la

valeur d'inventaire, calculée par référence au cours moyen de bourse du dernier mois avant la clôture de l'exercice, est inférieure au coût d'achat. En cas de cession, le prix de revient des actions cédées est déterminé selon la méthode « premier entré – premier sorti ». Le résultat de cession déterminé, en cas de perte ou de profit, est porté en résultat exceptionnel.

Le solde espèces du compte de liquidité, non encore utilisé, est comptabilisé au compte « Autres Immobilisations Financières - Autres créances immobilisées ».

3.3.1.4. Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

3.3.1.5. Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance sont déterminées conformément aux principes de séparation des exercices. Elles correspondent notamment à des contrats de recherche et développement à exécution successive. Lorsque la date d'effet du contrat ne coïncide pas avec celle de l'exercice, le montant versé, correspondant à la fraction des prestations qui ne seront exécutées qu'au cours d'un exercice ultérieur, est porté en charges constatées d'avance.

3.3.1.6. Opérations en devises (dettes et créances en devises)

Les créances et dettes en devises sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont portées à des comptes transitoires « écarts de conversion ».

Les écarts de conversion actifs correspondant à des pertes latentes font l'objet d'une « provision pour perte de change ».

Les écarts de conversion passifs correspondant à des gains latents n'interviennent pas dans la formation du résultat.

3.3.1.7. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition.

En fin de période, elles sont évaluées au plus bas de leur coût historique et de leur valeur actuelle.

En ce qui concerne les valeurs cotées, la valeur actuelle correspond au cours de Bourse de fin d'exercice. La valeur d'inventaire pour les titres non cotés correspond à la valeur probable de négociation des titres, appréciée en tenant compte des perspectives d'évolution de l'entreprise.

Les moins-values latentes sont intégralement provisionnées sans compensation avec les plus-values latentes non comptabilisées. Les plus ou moins-values de cession des valeurs mobilières de placement sont évaluées sur la base de la méthode du « Premier entré, premier sorti ».

3.3.1.8. Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités en devises sont converties et comptabilisées en monnaie nationale sur la base du dernier cours de change.

Lorsque l'application du taux de conversion à la date d'arrêté des comptes a pour effet de modifier les montants en monnaie nationale précédemment comptabilisés, les différences de conversion sont portées au compte de résultat en pertes ou gains de change.

3.3.1.9. Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission (méthode de référence).

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée en juillet 2024 un montant de 412 Keuros a été imputé sur la prime d'émission. Au titre de l'exercice 2025, 2 Keuros de frais ont été imputés en lien avec la souscription des BSA_{oct2025}. Aucun frais d'augmentation de capital n'a été constaté au cours du premier semestre 2026.

3.3.1.10. Options de souscription d'actions

La Société attribue à certains de ses salariés ou mandataires sociaux des options de souscription d'actions (stock-options).

La Société ne procédant pas au rachat préalable des actions à émettre, la levée d'options par les bénéficiaires se traduit par une augmentation de capital (création d'actions nouvelles) et aucune charge de personnel n'est comptabilisée. Le gain réalisé par le bénéficiaire n'est pas une charge pour l'entreprise.

Lors de l'exercice des options, la différence entre la valeur nominale des actions émises et le prix de souscription fixé lors de l'attribution est enregistrée en prime d'émission.

Les informations relatives aux plans en cours sont détaillées en annexe.

3.3.1.11. Avances remboursables et dettes financières

La Société bénéficie de financements publics de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine et de Bpifrance :

- Une avance remboursable de 900 Keuros à taux nul a été attribuée par la Région Nouvelle-Aquitaine dans le cadre de la création d'entreprise innovante au cours de l'exercice 2014. Cette avance remboursable est classée en dettes financières et était à échéance mars 2019. Un avenant signé en 2019 est venu modifier l'échéancier de remboursement pour l'échelonner de 2019 à 2024. En raison de la crise Covid-19 de 2020, l'échéancier de remboursement a été modifié pour le porter jusqu'au 30 juin 2026. En 2025, un second report a été accordé fixant la dernière échéance de remboursement au 30 juin 2028. A la clôture semestrielle 2026, le solde de cette avance est de 420 Keuros ;
- Une avance remboursable de 800 Keuros à taux nul a été attribuée par Bpifrance dans le cadre du soutien au programme de recherche et développement de la Société au cours de l'exercice 2014. Cette avance, assortie de conditions particulières, est classée en avances conditionnées, jusqu'au dénouement de l'opération, soit jusqu'à son remboursement intégral. Elle est remboursable selon un échéancier de 20 trimestrialités, dont la première échéance était fixée au 31 mars 2020. En raison de la crise Covid-19 de 2020, l'échéancier de remboursement avait été modifié. Il comporte deux échéances trimestrielles supplémentaires dont la dernière échéance était prévue au 30 juin 2025, ainsi à la clôture de l'exercice 2025, le solde de cette avance est nul ;

- Une avance remboursable de 600 Keuros à taux nul a été attribuée en 2019 par Bpifrance dans le cadre du soutien au programme de recherche et développement de la Société (« Deeptech »). Le solde de cette avance, assortie de conditions particulières, d'un montant total de 599 Keuros est comptabilisé en avances conditionnées (autres fonds propres) jusqu'au dénouement de l'opération, soit jusqu'à son remboursement intégral. Cette dette est remboursable selon un échéancier de 5 annuités, dont la première échéance était fixée au 30 juin 2024 et la dernière au 30 juin 2028. Dans le cadre de l'encaissement du solde de l'avance fin décembre 2021, un nouvel échéancier a été mis en place, dont la dernière échéance est prévue au 31 mars 2029. A la clôture semestrielle 2026, le solde de cette avance est de 329 Keuros ;
- Une aide à l'innovation de 500 Keuros sous forme d'avance remboursable à taux nul a été attribuée en 2019 par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du soutien au programme de recherche et développement de la Société. Cette dette était remboursable selon un échéancier de 5 annuités jusqu'au 1^{er} juin 2026. Le premier acompte de 250 Keuros a été encaissé le 2 janvier 2020, et le solde soit 250 Keuros a été versé en date du 09 juillet 2021. Ce financement, comptabilisé en dettes financières diverses, vient en complément du financement FEDER attribué en 2019 décrit ci-après. En 2025, un report de remboursement a été accordé, fixant la dernière échéance de remboursement au 30 juin 2028. A la clôture semestrielle 2026, le solde de cette avance est de 200 Keuros ;
- Une aide à l'innovation de 1.000 Keuros sous forme d'avance remboursable à taux nul a été attribuée en 2025 par le Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine dans le cadre du soutien au programme de recherche et développement de la Société. Cette dette est remboursable selon un échéancier de 5 annuités jusqu'au 1^{er} juin 2031. La première tranche de 500 Keuros a été encaissé en août 2025. La demande de restitution de la seconde tranche a été réalisée en juillet 2026. A la clôture de l'exercice semestriel 2026, le solde de cette avance est de 500 Keuros ;
- La Société a contracté en décembre 2018 un prêt bancaire rémunéré au taux de 4,43 % auprès de Bpifrance pour un montant de 1.000 Keuros et une durée de 8 ans. Un montant de 50 Keuros a été retenu à titre de gage espèces et fait l'objet d'une comptabilisation à l'actif du bilan. L'emprunt est remboursé selon un échéancier de 20 trimestrialités comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts. La première échéance était fixée au 31 mars 2022 et la dernière au 31 décembre 2026. Pendant la période de différé d'amortissement du capital, les intérêts sont payés trimestriellement à terme échu. En 2020, en raison de la crise Covid -19, les échéances de mars et juin 2022 ont été reportées *in fine* : l'échéancier a été modifié en conséquence et comporte deux échéances trimestrielles supplémentaires dont la dernière est prévue au 30 juin 2027. A la clôture semestrielle 2026, le solde de cet emprunt est de 200 Keuros ;
- La Société a contracté en juin 2020 deux Prêts Garantis par l'Etat (PGE) dont un avec Bpifrance et un avec le Crédit Agricole. L'objet de ce financement est le renforcement de trésorerie pour faire face aux conséquences de la crise Covid-19. Chaque prêt est d'un montant de 550 Keuros. Ces deux financements bénéficient d'une Garantie de l'Etat au titre du fonds de garantie "FDG Etat Coronavirus" à hauteur de 90 %. L'emprunt avec le Crédit Agricole, dont le taux d'intérêt est de 0,55 %, sera remboursé selon un échéancier de 48 mensualités. La première échéance est fixée au 22 août 2022 et la dernière au 22 juillet 2026. Le solde de cet emprunt s'élève à 81 Keuros au 31 décembre 2024. L'emprunt avec Bpifrance, dont le taux d'intérêt est de 2.25 % sera remboursé selon un échéancier de 16 trimestrialités. La première échéance est fixée au 31 octobre 2022 et la dernière au 31 juillet 2026. Le solde de cet emprunt s'élève à 34 Keuros au 30 juin 2026 ;
- La Société a contracté en janvier 2024 un prêt bancaire rémunéré avec Bpifrance pour un montant de 1.500.000 euros et une durée de 8 ans. L'emprunt sera remboursé selon un

échancier de 20 trimestrialités comprenant l'amortissement du capital et le paiement des intérêts. La première échéance est fixée au 31 décembre 2026 et la dernière au 30 septembre 2031. En outre, pendant la période de différé d'amortissement du capital (égale à 11 trimestres), les intérêts seront payés trimestriellement à terme échu. A la clôture semestrielle 2026, le solde de cet emprunt est de 1.500 Keuros ;

- La Société a contracté en octobre 2024 un prêt bancaire avec Crédit Agricole d'un montant de 1.500.000 euros, dont le taux d'intérêt est de 4,69 %. Il sera remboursé selon un échancier de 48 mensualités. La première échéance était fixée au 15 novembre 2024 et la dernière au 15 octobre 2028. A la clôture de l'exercice 2025, le solde de cet emprunt est de 1.091 Keuros ; et
- La Société a contracté en mars 2025 un prêt bancaire avec Caisse d'Epargne d'un montant de 1.500.000 euros, dont le taux d'intérêt est de 5,3 %. Il sera remboursé selon un échancier de 48 mensualités. La première échéance était fixée au 5 mai 2025 et la dernière au 5 avril 2029. A la clôture semestrielle 2026, le solde de cet emprunt est de 909 Keuros.

3.3.1.12. Subventions

Une subvention européenne au titre du programme opérationnel Horizon 2020, d'un montant maximum de 5.989,8 Keuros, a été attribuée en 2021 au programme ICOD visant à financer le programme de développement pré-clinique et clinique de AEF0217 dans le syndrome de Down sur les exercices 2021 à 2025. Ce financement est accordé à un consortium dont Aelis Farma est un des contributeurs principaux : le financement accordé directement à la Société, d'un montant total de 3.347,1 Keuros, représente 55.88 % du budget total du programme ICOD. A ce titre, la Société a encaissé une avance à hauteur de 1.463,5 Keuros sur l'exercice 2021, 827,2 Keuros sur l'exercice 2022 et 554,4 Keuros sur l'exercice 2024. Cette subvention est rapportée au compte de résultat sur la base de l'avancement des travaux financés, soit un montant total cumulé de 2.827 Keuros au 30 juin 2026 (dont 735 Keuros au titre de l'exercice 2026).

3.3.1.13. Chiffre d'affaires

Financement du NIH-NIDA

La Société était co-adjudicataire, avec l'Université de Columbia, d'une subvention du NIDA (National Institute on Drug Abuse, Institut faisant partie du NIH, l'Institut National de la Santé des États-Unis), d'un montant total de 4,5 millions de dollars. Elle visait notamment à financer sur trois ans (2022-2024) les études pré-cliniques et cliniques complémentaires de AEF0117 dans la perspective de préparer le composé pour la Phase 3. En tant que contributeur du programme, la Société bénéficiait d'un financement direct à hauteur 2,7 millions de dollars, soit 59,6 % du budget total.

Ces fonds, versés par le NIDA à l'Université de Columbia, qui en est le gestionnaire, étaient destinés intégralement à financer le plan de développement de AEF0117 dans l'addiction au cannabis décrit ci-dessus. Ils ne faisaient l'objet d'aucune contrepartie : les résultats de ces recherches seront exclusivement la propriété de la Société.

Sur un plan opérationnel, un programme de répartition de la réalisation et supervision des études avait été mis en place : certains prestataires étaient payés directement par l'Université de Columbia (aucun montant ne transitait alors par la comptabilité de la Société), d'autres étaient pilotés par la Société qui rémunérait ces prestataires et obtenait de Columbia University le remboursement intégral de ces prestations.

Conformément aux modalités décrites ci-avant, les refacturations correspondantes ont été comptabilisées en chiffre d'affaires pour un montant de 1.017 Keuros en 2022, 695 Keuros en 2023,344

Keuros en 2024 et 60 Keuros en 2025. Selon les modalités contractuelles, la Société est rémunérée pour sa prestation par une commission, également comptabilisée en chiffre d'affaires à hauteur de 82 Keuros en 2022, 56 Keuros en 2023, 27 Keuros en 2024 et 5 Keuros en 2025.

Au total la Société a perçu un montant de 2.422 milliers de dollars, dont 263 milliers de dollars en 2023, 1.073 milliers de dollars en 2024 et 1.083 milliers de dollars en 2025. Le programme ayant été terminé, plus autre versement n'est attendu.

3.3.1.14. Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

3.3.1.15. Dépenses de recherche et développement

Conformément aux pratiques en vigueur dans le secteur des biotechnologies et au regard des difficultés d'évaluation des probabilités de réussite technique de la recherche menée par la Société, les frais de recherche et développement sont inscrits en charges sur l'exercice et n'ont pas été inscrits à l'actif.

3.3.1.16. Impôt sur les bénéfices

L'activité de la Société la rend éligible au mécanisme fiscal du crédit impôt recherche. A ce titre, les coûts éligibles dans le cadre de ce mécanisme, et les financements obtenus au titre de la R&D sont identifiés selon les principes propres à ce mécanisme, permettant la comptabilisation d'un produit à recevoir auprès du Trésor, après imputation, le cas échéant, sur l'impôt sur les bénéfices.

Le taux d'impôt applicable à la Société est le taux en vigueur en France, soit 25 %.

3.3.1.17. Engagement de retraite

Ils correspondent aux indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite, dont le calcul est déterminé conformément à la convention collective de l'industrie pharmaceutique. Ces engagements ne sont pas provisionnés dans les comptes sociaux et sont présentés en engagements hors bilan. La charge correspondante est comptabilisée sur l'exercice de départ effectif du salarié.

Au 30 juin 2026, les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA) : 4,02 % ;
- Revalorisation des salaires : 2 % ;
- Turn-over : faible ;
- Table de mortalité INSEE 2024 ; et
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans.

Les engagements retraite sont calculés conformément à la recommandation ANC 2013-02 (méthode 2 : les droits sont reconnus sur la période d'accumulation de l'ancienneté en fin de carrière). Le montant des engagements s'élève ainsi à 87 Keuros.

La valeur de ces engagements était de 100 Keuros au 31 décembre 2025. La variation par rapport à l'exercice 2025 est principalement due à un effet de variation des effectifs.

3.3.2. Principes spécifiques aux états financiers semestriels

Pour préparer les présents états financiers semestriels, les principaux jugements effectués par la direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués dans le cadre de la préparation des états financiers annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

La Société est structurellement déficitaire depuis sa création, à l'exception de l'exercice 2021 à la suite de la signature du contrat d'option de licence. La trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 6,6 millions d'euros au 30 juin 2026 contre 10,8 millions d'euros au 30 juin 2025.

Les phases ultérieures de développement des candidats-médicaments de la Société vont nécessiter des besoins de financement importants. Compte tenu de ses plans actuels de développement, la Société estime que la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle disposait au 30 juin 2026, soit 6,6 millions d'euros, ainsi que les financements non-dilutifs en cours de finalisation lui permettront de couvrir ses besoins de trésorerie au-delà des douze mois suivant le dépôt du présent Rapport Financier Semestriel.

Dans ce contexte, le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'élaboration des comptes au 30 juin 2026.

En outre, les activités de la Société n'admettent pas de caractère saisonnier ou cyclique.

Sauf indication contraire, les données financières sont présentées en milliers d'euros sans décimale, l'euro étant la monnaie de présentation de la Société.

3.4. Notes relatives à l'état de la situation financière

3.4.1. Immobilisations

3.4.1.1. Immobilisations incorporelles

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : DECOMPOSITION ET VARIATIONS DES VALEURS BRUTES EN 2026

En euros	31/12/25	Acquisitions	Cessions	30/06/26
Concessions, brevets et logiciels	190 671	-	-	190 671
Total immobilisations incorporelles	190 671	-	-	190 671

La Société n'a pas réalisé d'investissements significatif durant le premier semestre 2026.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : DECOMPOSITION ET VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS EN 2026

En euros	31/12/25	Dotations	Reprises	30/06/26
Concessions, brevets et logiciels	(559)	(7)	-	(566)
Total immobilisations incorporelles	(559)	(7)	-	(566)

Les immobilisations incorporelles sont principalement constituées des licences des brevets

3.4.1.2. Immobilisations corporelles

IMMOBILISATIONS CORPORELLES : DECOMPOSITION ET VARIATION DES VALEURS BRUTES 2026

En euros	31/12/25	Acquisitions	Cessions	30/06/26
Installations techniques, matériel et outillage	322 680	2 985	(4 393)	321 272
Installations, agencement, aménagement div.	23 121	-	-	23 121
Matériel de bureau, informatique et mobilier	187 314	1 544	(2 038)	186 820
Immobilisations en cours	-	-	-	-
Total immobilisations corporelles	533 115	4 529	(6 431)	531 213

IMMOBILISATIONS CORPORELLES : DECOMPOSITION ET VARIATION DES AMORTISSEMENTS 2026

En euros	31/12/25	Dotations	Cessions	31/12/26
Installations techniques, matériel et outillage	(177 861)	(34 857)	4 393	(208 325)
Installations, agencement, aménagement div	(9 093)	(1 317)	-	(10 410)
Autres immobilisations corporelles	(131 044)	(13 362)	2 038	(142 368)
Total immobilisations corporelles	(317 998)	(49 536)	6 431	(361 103)

Les principales acquisitions et cessions de l'exercice ont eu lieu dans le cadre du déménagement entre la rue Lafaurie et l'IECB.

La Société n'a relevé aucun indice de perte de valeur des actifs immobilisés (corporels ou incorporels).

3.4.1.3. Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIERES : DECOMPOSITION ET VARIATION DES VALEURS BRUTES 2026

En euros	31/12/25	Acquisitions	Cessions	30/06/26
Autres titres immobilisés	10 000			10 000
Prêts et autres immobilisations financières	85 000	62 341	(35 000)	112 341
Autres Immobilisations Financières – Actions propres	128 037	242 253	(246 298)	123 992
Autres Immobilisations Financières – Autres créances immobilisées	80 805	274 399	(242 253)	112 950
Total immobilisations financières	303 841	578 993	(523 551)	359 283

IMMOBILISATIONS FINANCIERES : DECOMPOSITION ET VARIATION DES DEPRECIATIONS 2026

En euros	31/12/25	Dotations	Cessions	30/06/26
Prêts et autres immobilisations financières				
Autres Immobilisations Financières – Actions propres	(16 085)	(16 903)	16 085	(16 903)
Autres Immobilisations Financières – Autres créances immobilisées				
Total immobilisations financières	(16 085)	(16 903)	16 085	(16 903)

Les mouvements de l'exercice correspondent aux opérations liées au contrat de liquidité ainsi qu'au remboursement de la caution Lafaurie pour 35 Keuros et la retenue garantie dans le cadre du préfinancement du CIR pour 62 Keuros.

3.4.2. Créances et dettes

CREANCES ET CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En Keuros	30/06/26	31/12/25
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	1
Impôts sur les bénéfices	370	714
Taxes sur la valeur ajoutée	111	149
Autres impôts, taxes versements assimilés	-	0
Subventions à recevoir	229	0
Débiteurs divers	107	250
Charges constatées d'avances	231	328
Total créances et charges constatées d'avance	1 047	1 444

Les autres créances et charges constatées d'avance s'élèvent à 1.047 Keuros contre 1.444 Keuros au titre de l'exercice précédent. Elles correspondent notamment :

- Aux charges constatées d'avance pour 231 Keuros au 30 juin 2026 contre 328 Keuros au 31 décembre 2025 ;
- A la créance d'impôt pour 370 Keuros contre 714 Keuros au 31 décembre 2025 ;
- A une subvention à recevoir de 229 Keuros relative au PIA4 ; et
- A des avances et remises, pour un total de 46 Keuros au 30 juin 2026 contre 89 Keuros au 31 décembre 2025.

ECHEANCIER DES CREANCES

En Keuros	30/06/26	1 an au plus	Plus d'1 an
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	-	-	-
Impôts sur les bénéfices	370	370	-
Taxes sur la valeur ajoutée	111	111	-
Autres impôts, taxes versements assimilés	-	-	-
Subventions à recevoir	229	229	-
Débiteurs divers	107	107	-
Charges constatées d'avances	231	231	-
Total créances et charges constatées d'avance	1 047	1 047	-

DETAIL DES DETTES

En Keuros	30/06/26	31/12/25
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	-	-
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit à plus 1 an à l'origine (*)	3 755	4 354
Emprunts et dettes financières divers (*)	620	620
Fournisseurs et comptes rattachés	551	521
Personnel et comptes rattachés	105	100
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116	129
Autres impôts, taxes et assimilés	17	26
Total des dettes	5 165	5 750

Le total des dettes au 30 juin 2026 s'élève à 5 165 Keuros (contre 5 750 Keuros au 31 décembre 2025). La variation de -600 Keuros est principalement liée aux remboursements des emprunts effectués sur le premier semestre de l'année.

ECHEANCIER DES DETTES

En Keuros	30/06/26	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit à 1 an max. à l'origine	-	-	-	-
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit à plus 1 an à l'origine (*)	3 755	1 222	2 458	75
Emprunts et dettes financières divers (*)	620	300	320	-
Fournisseurs et comptes rattachés	551	551	-	-
Personnel et comptes rattachés	105	105	-	-
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	116	116	-	-
Autres impôts, taxes et assimilés	17	17	-	-
Groupe et associés	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
Total des dettes	5 165	2 311	2 778	75

(*) Aucun nouvel emprunt n'a été souscrit au cours de la période.

3.4.3. Produits à recevoir et charges à payer

PRODUITS A RECEVOIR

En euros	30/06/26	31/12/25
Clients – factures à établir	35 000	39 283
Rabais, remises, ristournes à obtenir	45 804	88 728
Autres produits à recevoir	283 244	54 496
Intérêts courus sur contrats à terme	57 683	55 005
Total des produits à recevoir	421 731	237 512

Les autres produits à recevoir comprennent un montant de 229 Keuros relatif à la subvention PIA4 accordée dans le cadre du programme France 2030 et notifiée en juin 2026.

CHARGES A PAYER

En euros	30/06/26	31/12/25
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
- <i>Sur emprunts auprès des établissements de crédit</i>	5 698	7 065
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
- <i>Fournisseurs</i>	335 799	125 789
Dettes fiscales et sociales		
- <i>Dettes provisions pour congés payés</i>	104 976	100 151
- <i>Charges sociales sur congés payés</i>	43 172	41 027
- <i>Autres charges à payer</i>	1 663	5 986
- <i>Etat et organismes sociaux – autres Charges à payer</i>	4 909	12 529
Autres dettes		
- <i>Avoir à émettre</i>		
Total des charges à payer	496 217	292 547

3.4.4. Produits et charges constatés d'avance

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

En euros	30/06/26	31/12/25
Produits constatés d'avance - Exploitation	-	-
Produits constatés d'avance - Financiers	-	-
Produits constatés d'avance - Exceptionnels	-	-
Total des produits constatés d'avance	-	-

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

En euros	30/06/26	31/12/25
Charges constatées d'avance - Exploitation		
- <i>R&D</i>	27 634	162 467
- <i>G&A</i>	102 392	52 153
- <i>Brevets</i>	101 065	113 394
Charges constatées d'avance - Financiers	-	
Charges constatées d'avance - Exceptionnels	-	
Total des charges constatées d'avance	231 091	328 014

3.4.5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

En Keuros	30/06/26	31/12/25
Valeurs mobilières de placement	3 314	6 803
Disponibilités	3 302	2 251
Sous-total trésorerie et équivalents de trésorerie	6 616	9 054
Concours bancaires	-	-
Trésorerie nette	6 616	9 054

La diminution de la trésorerie s'explique d'une part par les flux générés par l'activité opérationnelle de la Société et les flux financiers correspondant principalement au remboursement des prêts et avances remboursables, compensés en partie par le versement de la subvention PIA4 dans le cadre du programme France 2030.

3.4.6. Capital social et prime d'émission

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL ET DES PRIMES D'EMISSION

En euros	Nombre d'actions	Capital social	Primes liées au capital
Au 31 décembre 2023	13 257 762	132 578 €	17 169 869 €
Affectation du résultat statutaire en prime d'émission	-	-	- 4 633 052 €
Souscription de BSA	-	-	39 000 €
Actions émises au cours de l'exercice – Augmentation de capital	448 824	4 488 €	4 483 752 €
Actions émises au cours de l'exercice - Frais	-	-	- 412 344 €
Au 31 décembre 2024	13 706 586	137 066 €	16 647 225 €
Affectation du résultat statutaire en prime d'émission	-	-	-7 732 620 €
Souscription de BSA			2 250 €
Frais sur émission de SO et BSA			-1 800 €
Au 31 décembre 2025	13 706 586	137 066	8 915 055 €
Affectation du résultat statutaire en prime d'émission			-5 921 980 €
Transfert de la prime d'émission en réserves indisponibles			-2 500 000 €
Au 30 juin 2026	13 706 586	137 066	493 075 €

Au 30 juin 2026, le capital de la Société est toujours constitué de 13.706.586 actions.

La Société n'a procédé à aucune distribution de dividende au cours du premier semestre 2026.

3.4.7. Paiements fondés sur des actions

3.4.7.1. Détail des plans

CARACTERISTIQUES DES PLANS ET HYPOTHESES DE VALORISATION DES PLANS

Type	Date d'attribution	Caractéristiques des plans							Valorisation initiale du plan en Keuros (b)
		Nombre total de bons attribués	Date de maturité	Prix d'exercice	Période maximum d'acquisition en années	Valeur de l'action sous-jacente (*)	Volatilité	Taux sans risque	
BSA 2017	27/06/18	800	20/12/27	46,98 €	4 ans	1,96 €	73,16 %	0,74 %	2
BSA 2018	18/12/18	150	20/12/27	46,98 €	immédiat	1,96 €	73,16 %	0,74 %	1
BSA 2020	23/10/20	2 400	23/10/30	58,73 €	4 ans	2,45 €	62,07 %	-0,10 %	35
BSA 2024	18/04/24	20 000	17/04/34	9,10 €	4 ans	11,05 €	63,73 %	3,00 %	167
BSA 2025	16/10/25	15 000	16/10/35	1,00 €	2 ans	1,16 €	63,82 %	3,27 %	10,5
BSPCE 2017	27/06/18	15 000	20/12/27	46,98 €	4 ans	1,96 €	73,16 %	0,74 %	92
BSPCE 2019	04/03/19	9 400	20/12/27	46,98 €	4 ans	2,36 €	61,80 %	0,71 %	159
BSPCE 02.2020	21/02/20	6 200	20/12/27	58,73 €	4 ans	2,45 €	62,07 %	-0,10 %	125
BSPCE 10.2020	21/10/20	4 400	20/10/30	58,73 €	5 ans	2,45 €	62,07 %	-0,10 %	72
BSPCE 04.2021	29/04/21	1 789	28/04/31	58,73 €	5 ans	7,24 €	45,63 %	-0,19 %	179
BSPCE 2022	01/04/22	126 000	31/03/32	14,02 €	5 ans	11,24 €	50,80 %	0,63 %	567
BSPCE 12.2022	14/12/22	31 500	31/03/32	10,26 €	4,5 ans	13,60 €	64,80 %	1,72 %	265
BSPCE 06.2023	21/06/23	9 500	20/06/33	13,96 €	5 ans	14,00 €	66,80 %	2,56 %	81
BSPCE 06.2023(c)	21/06/23	100 000	20/06/33	13,96 €	4 ans	13,50 €	67,60 %	2,89 %	751
BSPCE 12.2023(1)	18/12/23	119 500	17/12/33	13,38 €	(a)	13,30 €	64,90 %	3,00 %	940
BSPCE 12.2023(2)	18/12/23	5 000	17/12/33	13,38 €	5 ans	13,30 €	64,90 %	3,00 %	41
BSPCE 04.2024	18/04/24	8 500	18/04/34	13,07 €	5 ans	13,00 €	63,70 %	3,00 %	67
BSPCE 12.2024	16/12/24	1 000	12/12/35	2,83 €	5 ans	2,18 €	63,51 %	2,95 %	1
SO 06.2025	24/06/25	177 500	24/06/35	1,05 €	3 ans	0,97 €	59,99 %	3,14 %	94
SO 10.2025	16/10/25	193 500	16/10/35	1,14 €	3 ans	1,16 €	63,82 %	3,27 %	134
TOTAL		847 139							3 783,5

(*) Montants exprimés après changement de Parité du capital

(a) : Les BSPCEdéc2023(1) deviendront exerçables après signature du contrat, et constatation, par le Conseil d'Administration ou le Directeur Général sur délégation, de l'atteinte de l'objectif fixé par le Conseil d'Administration en date du 18 décembre 2023, et jusqu'au 17 décembre 2033, fin du délai d'exercice des BSPCEdéc2023(1), à raison d'1/36 par mois pendant trois (3) ans à compter de l'atteinte constatée de l'objectif, sauf exercice anticipé ou exercice obligatoire, et à condition que l'Attributaire ait la qualité d'une des Catégories de Bénéficiaires des BSPCEdéc2023(1) à la date à laquelle les BSPCEdéc2023(1) deviennent exerçables.

(b) : Modèle Black & Scholes.

(c) : Plan de BSPCE devenu caduc à la suite du non-respect des conditions de présence.

EVOLUTION DU NOMBRE DE BONS ET D'OPTIONS EN CIRCULATION

Type	Date d'attribution	Nombre de bons en circulation					Nombre maximum d'actions pouvant être souscrites
		31/12/25	Attribués	Exercés	Caducs	30/06/26	
BSA 2017	27/06/18	800	-	-	-	800	19 200
BSA 2018	18/12/18	125	-	-	-	125	3 000
BSA 2020	23/10/20	1 000	-	-	-	1 000	24 000
BSA 2024	18/04/24	20 000	-	-	-	20 000	20 000
BSA 2025	16/10/25	15 000	-	-	-	15 000	15 000
BSPCE 2017	27/06/18	15 000	-	-	-	15 000	360 000
BSPCE 2019	04/03/19	3 917	-	-	-	3 917	94 008
BSPCE02.2020	21/02/20	6 200	-	-	-	6 200	148 800
BSPCE10.2020	21/10/20	4 100	-	-	-	4 100	98 400
BSPCE 2021	29/04/21	1 639	-	-	-	1 639	39 336
BSPCE 2022	01/04/22	38 500	-	-	(9 500)	29 000	29 000
BSPCE 12.2022	03/01/23	1 500	-	-	(1 500)	-	-
BSPCE 06.2023	22/06/23	7 000	-	-	-	7 000	7 000
BSPCE 12.2023 ⁽¹⁾	18/12/23	7 000	-	-	-	7 000	7 000
BSPCE 12.2023 ⁽²⁾	18/12/23	2 500	-	-	(2 500)	-	-
BSPCE 04.2024	18/04/24	2 500	-	-	(2 500)	-	-
BSPCE 12.2024	02/01/25	1 000	-	-	(1 000)	-	-
SO 06.2025	24/06/25	177 500	-	-	-	177 500	177 500
SO 10.2025	16/10/25	193 500	-	-	-	193 500	193 500
TOTAL		498 781	-	-	(17 000)	481 781	1 235 744

EVOLUTION DU NOMBRE DE BONS ET D'OPTIONS EN CIRCULATION ET PRIX MOYEN PONDERE D'EXERCICE

Bons en fonction de la période	30/06/26		31/12/25	
	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice
En circulation à l'ouverture	498 781	6,24 €	439 931	16,13 €
Déchues pendant la période	- 17 000	12,80 €	- 328 150	13,44 €
Exercées pendant la période	-	-	-	-
Attribuées pendant la période	-	-	387 000	1,10 €
En circulation à la clôture	481 781	6,01 €	498 781	6,24 €
Exercable à la clôture	248 078	4,36 €	147 518	14,51 €

3.5. Notes relatives à l'état du résultat net

3.5.1. Chiffre d'affaires

CHIFFRE D'AFFAIRES

En Keuros	30/06/26	30/06/25
Ventes de services	13	75
Total chiffre d'affaires	13	75

3.5.2. Autres produits

AUTRES PRODUITS

En Keuros	30/06/26	30/06/25
Subventions rapportées au résultat	435	257
Autres	2	10
Autres produits des activités ordinaires	436	268

Les autres produits correspondent principalement à la quote-part des subventions reconnues en résultat en fonction de leur avancement (ICOD et PIA4).

3.5.3. Charges d'exploitation

VENTILATION DES CHARGES D'EXPLOITATION

En Keuros	30/06/26	30/06/25
Charges de personnel	(1 048)	(1 322)
Autres achats et charges externes	(2 109)	(3 433)
Charges d'exploitation	(3 158)	(4 755)

La diminution des charges de personnel au 30 juin 2026 s'explique principalement par le recentrage des activités opéré à partir de l'année 2025. Il en est de même pour les autres achats et charges externes.

3.5.4. Résultat financier

COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET

En Keuros	30/06/26	30/06/25
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	73	104
Charges d'intérêts sur emprunts	(101)	(98)
Total coût de l'endettement financier net	(29)	7

Au 30 juin 2026 et 2025, les produits de trésorerie correspondent essentiellement aux intérêts perçus en rémunération de la trésorerie disponible. Les charges d'intérêts sur emprunts correspondent aux intérêts des prêts accordés.

AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

En Keuros	30/06/26	30/06/25
Gains (pertes) de change	20	(151)
Résultat de cession des actions propres	27	(1 133)
Dotations financières nettes	(1)	1 018
Total autres produits et charges financiers	46	(266)

3.5.5. Honoraires du commissaire aux comptes

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En euros	30/06/26	30/06/25
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	44 679	29 659
Services autres que la certification des comptes	9 270	10 350
Total Honoraires	53 949	40 009

3.5.6. Effectifs

L'effectif moyen de l'exercice 2026 est de 17 salariés, contre 24 au titre de 2025.

EFFECTIF DE LA SOCIETE A LA CLOTURE

Catégorie d'effectif	30/06/26	31/12/25
Cadres	14	20
Employés	3	4
Apprentis	-	-
Total effectif fin de période	17	24

La baisse des effectifs s'explique par le recentrage des activités et des effectifs, initié en 2025.

3.5.7. Impôt sur le résultat

IMPOTS SUR LES BENEFICES

En Keuros	30/06/26	30/06/25
Impôt sur les bénéfices	-	-
CIR	(279)	(565)
Total impôts sur les bénéfices	(279)	(565)

Compte tenu d'un résultat fiscal déficitaire, la Société n'est pas redevable d'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice 2026.

La Société a constaté un crédit impôt recherche d'un montant de 279 Keuros au titre du premier semestre 2026.

Les déficits restant à reporter au 30 juin 2026 s'élèvent à 52.744.134 euros.

3.5.8. Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION

Composantes du calcul	30/06/26	30/06/25
Résultat net (euros)	(2 411 914)	(4 105 287)
Nombre moyen pondéré d'actions émises	13 706 586	13 666 007
Résultat de base par action (euros /action)	(0,18)	(0,32)

3.6. Note relative au tableau de flux de trésorerie

Au 30 juin 2026, la trésorerie et équivalent de trésorerie s'élevait à 6 616 Keuros en diminution de 2 438 Keuros par rapport au 31 décembre 2025. Cette diminution de l'excédent net de trésorerie est principalement liée aux activités opérationnelles en lien avec les projets de recherche et développement de la Société, compensé par un flux de financement positif sur la période du fait de l'obtention de la subvention PIA4 dans le cadre du programme France 2030.

3.7. Transactions avec les parties liées

Un contrat de consultant a été conclu avec la société Staatz Business Development & Strategy, représentée par sa directrice générale et fondatrice, Madame Irina Staatz, qui est également administratrice de la Société.

La société Staatz Business Development & Strategy fournit des services de conseil en développement commercial aux fins de négocier et conclure des transactions, telles que notamment des contrats de licence, avec une ou plusieurs sociétés pharmaceutiques ou biotechnologiques. Cette convention permet à la Société de développer sa capacité de recherche et de conclusion de partenariats industriels pour ses composés.

Les conditions financières de cette convention sont les suivantes :

- Pour les quatre premiers mois suivant l'entrée en vigueur de la Convention : rémunération fixe de 6.900€ par mois ;
- A partir du cinquième mois : rémunération à l'acte plafonnée à 6.900€ par mois ; et
- En cas de signature d'une transaction : éventuels honoraires de résultat.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale 2026.

3.8. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement postérieur à la clôture n'est susceptible d'affecter les évaluations retenues dans les comptes semestriels arrêtés au 30 juin 2026. Les événements suivants sont cependant à noter :

Avis favorable du Comité indépendant de surveillance des données sur la Phase 2b de AEF0217

En juillet 2026, la Société a annoncé que le Comité indépendant de surveillance des données, ou Independent Data Monitoring Committee (« IDMC »), chargé de superviser la sécurité de l'étude clinique de Phase 2b de AEF0217, avait recommandé la poursuite de l'étude conformément au protocole et sans aucune modification.

Cette recommandation a été émise après l'examen des données de sécurité disponibles chez les participants randomisés au moment de l'analyse. Aucun événement indésirable grave ou sévère

n'avait été rapporté, aucun participant n'avait interrompu le traitement en raison d'un événement indésirable et les événements observés étaient légers et considérés comme non liés au traitement expérimental.

À la date du communiqué, 65 participants avaient été randomisés et cinq participants supplémentaires achevaient le processus de randomisation, représentant environ 37 % de la population totale prévue. La Société a confirmé son objectif de finaliser le recrutement des 188 participants avant la fin de l'année 2026 et de communiquer les résultats de l'étude avant la fin de l'année 2027.

Une nouvelle revue de l'IDMC est prévue lorsque 40 participants au moins auront achevé douze semaines de traitement, afin d'évaluer le profil de sécurité de AEF0217 sur une durée d'exposition plus longue.

Notification de l'acceptation du CIR 2025

La Société a reçu le 28 juillet 2026 une notification du SIE d'Arcachon acceptant la demande de crédit impôt recherche pour un montant de 713 966 euros.

3.9. Engagements hors bilan

En normes françaises, les indemnités de fin de carrière (IFC) du personnel, versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite, dont le calcul est déterminé conformément à la convention collective de l'industrie pharmaceutique, ne sont pas provisionnées dans les comptes et sont présentés en engagements hors bilan. La charge correspondante est comptabilisée sur l'exercice de départ effectif du salarié. Au 30 juin 2026, les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA) : 4,02 % ;
- Revalorisation des salaires : 2 % ;
- Turn-over : faible ;
- Table de mortalité INSEE 2024 ;
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans.

Les engagements retraite sont calculés conformément à la recommandation ANC 2013-02 (méthode 2 : les droits sont reconnus sur la période d'accumulation de l'ancienneté en fin de carrière). Le montant des engagements s'élève ainsi à 87 Keuros.

La valeur de ces engagements était de 100 Keuros au 31 décembre 2025. La variation par rapport à l'exercice 2025 est principalement due à un effet de variation des effectifs.

Section 4 - Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes semestriels établis selon le référentiel français



ERNST & YOUNG Audit
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

Aelis Farma

Période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels résumés de la société Aelis Farma, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels résumés avec les règles et principes comptables français.



2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

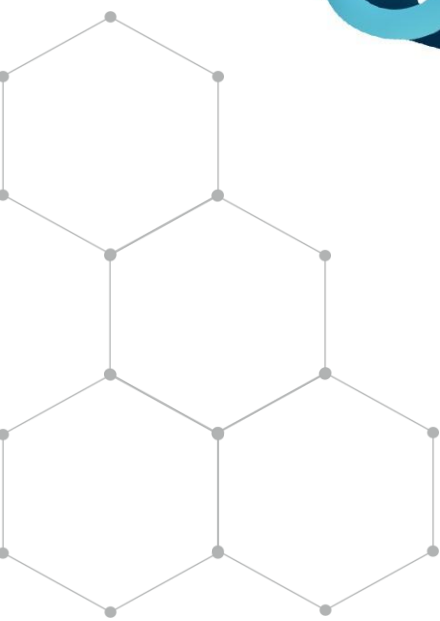
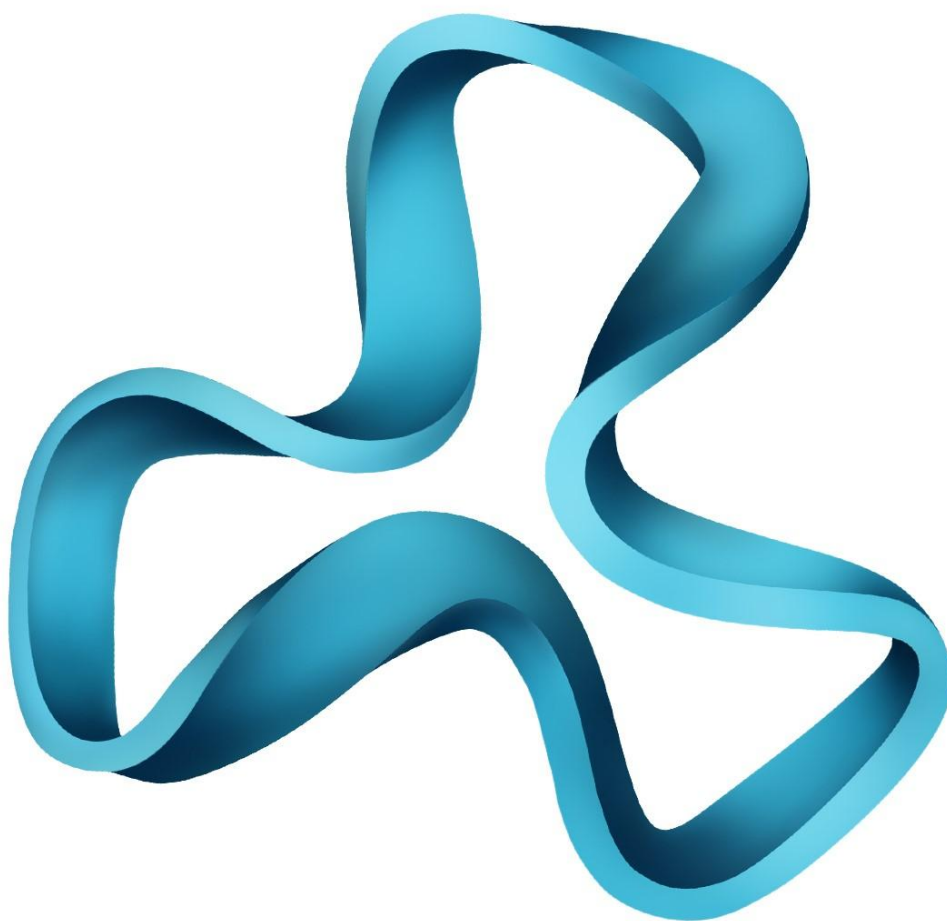
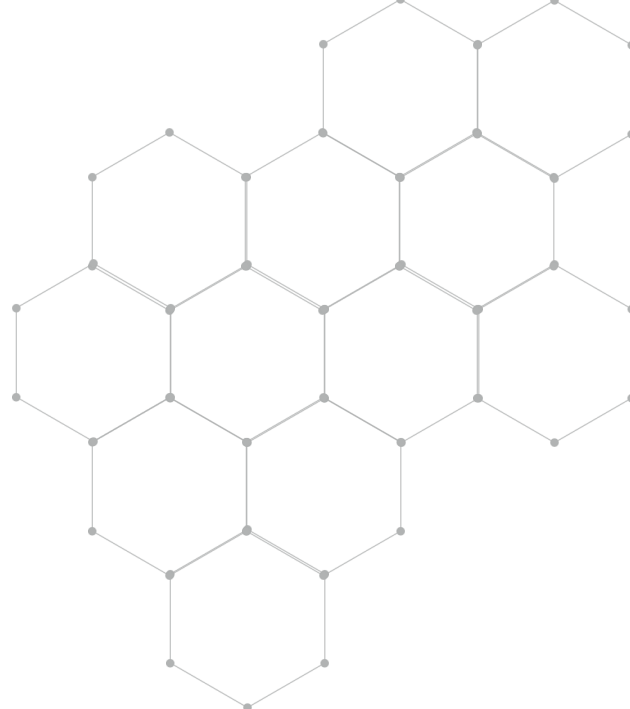
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels résumés.

Paris-La Défense, le 22 septembre 2026

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Signed by:
A handwritten signature in blue ink, reading 'Cédric Garcia', enclosed in a blue rectangular box with a small blue circle containing a white checkmark to its left.

Cédric Garcia



Aelis Farma

IECB - 2 rue Robert Escarpit
33600 Pessac, France
Office : + 33 5 54 54 23 27
contact@aelisfarma.com